GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin laitier

Futurs éleveurs de brebis laitières, formateurs et prescripteurs de l'installation et du développement

➜**Un outil** pour vous aider à construire votre projet
➜**Des conseils** pour vous organiser dans vos démarches administratives
➜**Des réponses** à vos questions

inn' OVIN

LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

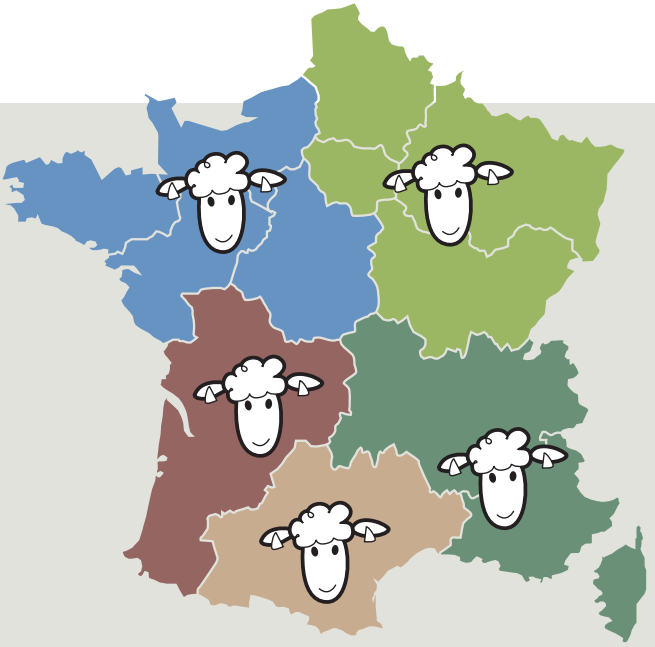

Inn'Ovin est un programme réunissant tous les acteurs de la filière ovine dont l'ambition est d'agir collectivement en faveur du développement de la filière pour produire plus et mieux.

Et parce que ceux qui sont sur le terrain sont les mieux placés pour agir, cinq comités Inn'ovin régionaux jouent un rôle primordial en déployant de façon coordonnée des actions concrètes en complément à des actions nationales autour de quatre axes majeurs : le renouvellement des générations, l'amélioration des performances techniques et économiques des éleveurs, l'amélioration des conditions de travail et la durabilité de la production.

Pour en savoir plus, www.inn-ovin.fr

OUEST
Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire
Martine CLOTEAU : 02 41 18 61 16
martine.cloteau@pl.chambagri.fr

NORD EST
Hauts de France, Grand Est, Ile de France
Sophie SCEMAMA : 03 26 64 96 84
s.scemama@interbev-champagneardenne.f

Bourgogne-Franche-Comté
Lucie LEGROUX : 03 63 08 51 09
lucie.legroux@bfc.chambagri.fr

SUD EST
Auvergne-Rhône-Alpes
Marie MIQUEL : 04 73 28 52 26
marie.miquel@aura.chambagri.fr

PACA
Rémi LECONTE : 04 92 72 24 63
r.leconte@mre-paca.fr

OCCITANIE
Géraldine PUJOS : 06 32 51 14 96
pujosgeraldine@orange.fr

NOUVELLE-AQUITAINE
Xavier NICOLLE : 05 55 10 38 17
x.nicolle@interbev-limousin.fr

CHARGÉE DE MISSION « INSTALLATION » NATIONALE
Audrey DESORMEAUX : 06 63 05 67 54
audrey.desormeaux@fno.asso.fr

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele
CNBL Comité National Brebis Laitières
FNO FÉDÉRATION NATIONALE OVINE
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE
COOP DE FRANCE Filière ovine
Jeunes Agriculteurs
RACES DE FRANCE
interbev OVINS INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE
Confédération Nationale de l'Elevage CNE

GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin laitier

Volume de lait à produire ? Race ? Système de reproduction ? Circuit de commercialisation ? Gestion des surfaces ? Financements ? Besoin en équipement et bâtiment ?... Beaucoup de questions auxquelles le nouvel éleveur de brebis laitières doit répondre avant de démarrer son projet et pour lesquelles il doit trouver les solutions qui vont l'engager pour plusieurs années.

Ce guide, dédié à la production ovine laitière, est une déclinaison du guide « S'installer en élevage ovin » centré sur la production ovine allaitante. Nous avons essayé d'y recenser les questions essentielles qui ne vont pas manquer de se poser au cours de la phase d'installation ou de création d'atelier. Des éléments de réponse sont apportés en proposant un raisonnement et un cheminement adéquats.

La première réflexion doit porter sur la viabilité et la vivabilité de l'outil de production en matière de dimension et de potentiel. « Pourra-t-il me faire vivre avec des conditions de travail compatibles avec mes projets personnels ? ». Dans l'affirmative, on peut alors envisager de construire un projet et d'en établir son financement. Il faudra prévoir le revenu et la trésorerie que pourra dégager le système mis en place afin de rembourser les emprunts tout en assurant les prélèvements privés de la famille. La deuxième étape est celle de la constitution du troupeau et du choix d'un mode de reproduction. Cette phase est aussi délicate que la première, car c'est en grande partie la qualité et la conduite du troupeau qui détermineront le revenu.

Enfin, dans un troisième temps, les conduites fourragères et les équipements seront ajustés au mode de reproduction choisi. Il faut alors penser à tout : assolement, fertilisation, pâturage, stocks, bâtiments, outils de travail (clôtures, claies, cases d'agnelage, parc de tri, chien de troupeau...).

En fait, la plupart du temps, il n'y a pas de hiérarchie ni de chronologie entre les différentes étapes. Les questions se bousculent et les décisions sont à prendre parfois rapidement. Toutefois, adopter une démarche progressive et rigoureuse permet de ne rien laisser au hasard et de démarrer plus sereinement.

SOMMAIRE

2 **Les clés pour réussir** son projet

8 **Quelles démarches** pour son installation

12 **La production et la consommation** françaises de lait et de fromages de brebis

16 **Constituer son troupeau...** les règles à respecter

27 **Gérer son troupeau...** des principes de base à connaître

26 **Organisation du travail...** organisons, organisons !

29 **Chien de conduite du troupeau...** plus qu'un animal, un partenaire de travail

32 **Bâtiment et équipement... pour travailler** en assurant confort aux animaux et à l'éleveur

43 **Commercialiser** son lait ou ses fromages

50 **Gérer ses surfaces au mieux** pour des charges d'alimentation maitrisées

55 **Des outils pour l'amélioration** des performances de votre élevage

57 **Vos obligations** en tant qu'éleveur ovin

63 **Normes** et définitions utiles

Les clés pour réussir son projet

Pour réussir son projet d'installation ou de création d'atelier, trois impératifs sont à respecter : la cohérence, les compétences et la prudence.

1 - CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Définir le système de production

Plus de 90% des élevages sont localisés dans les dans les régions de production de fromages AOP : l'Occitanie (zone de production de l'AOP Roquefort), la Nouvelle-Aquitaine (Ossau-Iraty) et la Corse (Brocciu). Dans ces 3 zones, la production est souvent saisonnée : les mise-bas ont généralement lieu à l'automne ou en début d'hiver. La période de traite exclusive démarre après l'allaitement des agneaux et se termine dans le courant de l'été. Ainsi, la quasi-totalité du lait est produite entre début novembre et fin août. Dans le bassin de Roquefort la production à d'autres moments de l'année se développe pour répondre à la demande des fabricants.

En lien avec les cahiers des charges des filières AOP, les brebis élevées sont de race locale (cf « Gérer son troupeau »). La conduite de l'alimentation est très différente d'un bassin à l'autre en fonction du contexte pédo-climatique et des surfaces disponibles. En Pays Basque et en Corse, le pâturage est le plus souvent la base de l'alimentation du troupeau, y compris pendant la période hivernale. En revanche, en Béarn et dans le bassin de Roquefort, les conditions climatiques nécessitent de garder les troupeaux en bergerie au cours des mois d'hiver, entrainant des besoins en stocks fourragers plus importants. En été, les brebis sont généralement à l'entretien. Elles valorisent alors les surfaces pastorales disponibles : parcours individuels ou estives collectives.

↗ UNE ÉQUATION À RÉSOUDRE, ESSENTIELLE POUR RÉUSSIR !

Objectif de revenu =

un système de production
+
une structure Et son environnement

Système de production, taille de troupeau et chargement sont étroitement liés. Dans un contexte pédoclimatique donné, Il faut trouver le meilleur équilibre qui valorisera le potentiel de l'exploitation et assurera la rentabilité de l'atelier.

De plus, un foncier structuré et sécurisé est la base d'une installation réussie. Bien choisir son système de production, c'est donc résoudre l'équation : quel système avec quelle conduite de troupeau et quelle race de brebis choisir pour atteindre l'objectif de revenu sur une structure donnée ?

Pour résoudre cette équation, il est fondamental de se poser 3 bonnes questions.

QUESTION 1 – QUEL EST MON OBJECTIF DE REVENU ?

> Pour dégager un revenu principal :

Votre élevage de brebis laitières constituera votre principal revenu. En l'absence de revenu extérieur, le nombre de brebis à élever et le volume de lait à produire pour atteindre un revenu autour de **2,0 SMIC par unité de main-d'œuvre** (UMO) sont très variables selon la zone, le système de production qui en découle, ainsi que le mode de valorisation du lait : livré à une entreprise ou valorisé en transformation fromagère fermière.

↗ ÉQUILIBRES OBSERVÉS POUR ATTEINDRE UNE RÉMUNÉRATION AUTOUR DE 2,0 SMIC PAR UMO[1]

		Nombre de brebis présentes/UMO	Lait produit UMO (litres)	Lait produit /brebis présentes (litres)
Roquefort, livreurs		250	70 000	280
Pyrénées-Atlantiques	Livreurs	350	65 000	180
	Fromagers	175	30 000	170
Corse	Livreurs	250	35 000	140
	Fromagers	125	15 000	120
PACA, fromagers		50	10 000	200

> Pour dégager un revenu complémentaire :

Dans de nombreuses situations, la production ovine laitière est associée à une autre production. Il s'agit le plus souvent de vaches allaitantes (20% des élevages dans la zone Roquefort, 60% en Pays Basque ou en Béarn, 20% en Corse) ; et plus rarement de brebis allaitantes (dans le bassin de Roquefort), de vaches laitières (dans les Pyrénées) ou des chèvres (en Corse). Dans quelques cas, il peut s'agir d'un atelier hors-sol, par exemple d'engraissement d'agneaux dans le bassin de Roquefort, ou de cultures pérennes ou spéciales (vigne, agrumes, piment...). Il est plus difficile ici de fixer des objectifs de revenu. On recherchera davantage une unité de production pour amortir des bâtiments existants, tout en veillant à travailler dans de bonnes conditions. Dans tous les cas, pour atteindre le revenu désiré, il faut en plus de produire, veiller à ce que les charges soient cohérentes avec le système et correctement maîtrisées.

1 - Source : Institut de l'élevage, d'après INOSYS Réseaux d'élevage (campagnes 2014 à 2016)

QUESTION 2 : QUEL EST LE POTENTIEL DE L'EXPLOITATION ?

Le montage d'un projet réaliste passe par une connaissance la plus fine possible de l'exploitation reprise. Conseil : un état des lieux de l'exploitation est indispensable. Il doit porter sur les parcelles et les bâtiments.

↗ DÉCRYPTAGE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES PARCELLES ET DES BÂTIMENTS

LES PARCELLES	LES BÂTIMENTS
Se munir d'un plan de toute l'exploitation et de la dernière déclaration PAC - La superficie : penser à identifier et à quantifier clairement les bois, les taillis, les surfaces non utilisables ; - La dispersion et l'éloignement du siège de l'exploitation ; les conditions d'accès à des surfaces collectives (estives notamment) le cas échéant ; - La nature des sols : sensibilité à la sécheresse, à l'excès d'humidité, pente/érision, présence de pierres, de points d'eau ; - La qualité des surfaces : cultivables, mécanisables, récoltables, pâturables (accessibles en période de traite). Essayer d'évaluer le potentiel en céréales et stocks fourragers, ainsi que la surface disponible pour la pâture pour calculer un premier chargement. L'idéal est de se faire aider du cédant qui connaît l'historique de chaque parcelle, et du technicien spécialisé en production ovine. Des échantillons de terre seront prélevés dans les différents types de sol pour faire des analyses afin de déterminer les priorités en matière de recalcification et d'apports en éléments fertilisants; - L'état des clôtures en place.	- Chiffrer le nombre d'animaux logeables, et en déduire les constructions à réaliser, en fonction du nombre de brebis à loger (selon les régions et systèmes, pas forcément tout le troupeau); - Prévoir dès le départ des aménagements qui feront gagner un temps précieux et apporteront un confort de travail. Veiller à une bonne fonctionnalité de l'ensemble des bâtiments d'élevage, équipements de contention, bâtiment de stockage, pour économiser du temps et des déplacements. - Vérifier que l'exploitation respecte le règlement sanitaire départemental disponible auprès de la préfecture et des Chambres d'agriculture ; - Veiller à ce que les installations vous permettent de respecter le Guide des Bonnes Pratiques Ovin ainsi que les conditions de production de l'AOP ou de l'IGP, le cas échéant. - Envisager la location d'une maison d'habitation si le cédant souhaite continuer à occuper celle située sur l'exploitation.

Une fois l'état des lieux réalisé, un premier bilan s'impose :

- Définir le système de production qui en valorisant au mieux cette exploitation permettra d'atteindre plus facilement les objectifs de revenu ;
- Mettre en évidence les points forts et les points faibles, pour définir les priorités de travail et faire une approche précise des besoins financiers en fonction du système de production envisagé ;
- Bien appréhender le besoin en clôtures (temps de pose et coût) ;
- Faire un état des remises en cultures et des prairies à implanter ;
- Calculer le chargement possible pour l'exploitation : prendre notamment en compte les surfaces nécessaires au printemps pour le pâturage et la constitution de stocks ;
- Connaître les niveaux d'aide (aides découplées, ICHN, MAEC) auxquels peut prétendre l'exploitation ;
- Evaluer les travaux fonciers à réaliser: curage des fossés, assainissement de parcelles, entretien voire arrachage des haies, remise en culture, débroussaillage ;
- Faire une approche financière de remise en état du terrain, des bâtiments à construire ou à aménager et définir des priorités ;
- Ne pas négliger certaines charges qui ne seraient pas prises en compte dans la construction du projet tel que la location d'une maison par exemple (dépenses privées).

QUESTION 3 : DANS QUEL ENVIRONNEMENT SE SITUE MON EXPLOITATION ?

Les choix qui vont être faits dépendent de la structure reprise, mais aussi de l'environnement immédiat de l'exploitation. Il est donc important de bien l'appréhender.

↗ DÉCRYPTAGE DES 3 TYPES D'ENVIRONNEMENT

L'ENVIRONNEMENT PÉDOCLIMATIQUE	L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	L'ENVIRONNEMENT SOCIAL
Il est important de le prendre en compte pour définir : - La race la plus adaptée - Le système d'alimentation (possibilité de pâturage hivernal, d'utilisation de surfaces pastorales...).	La proximité d'une filière organisée est un critère important qui peut jouer sur le mode de commercialisation (livraison du lait à une entreprise de transformation ou transformation fromagère fermière), la période de production, les conditions de production dans le cadre d'une filière sous signe de qualité (AOP, IGP, Label...)...	La densité des élevages de brebis laitères, très variable d'une région à l'autre, va jouer sur la proximité d'autres éleveurs mais aussi sur la possibilité d'utiliser l'IA comme mode de reproduction, de pouvoir acheter des reproducteurs sélectionnés ainsi que la présence de structures capables d'assurer un accompagnement technique.

↗ LES CAS-TYPES : UN OUTIL DE RÉFLEXION POUR SON PROJET D'INSTALLATION

Les cas-types de la filière ovine laitière sont des modèles optimisés, mais cependant réalistes, décrivant le fonctionnement technico-économique d'exploitations représentatives d'un système dans un contexte défini (situation pédoclimatique, conjoncture économique...).

Les exploitations décrites dans les cas-types ne correspondent ni à la moyenne des exploitations, ni aux meilleures exploitations mais correspondent à des choix techniques et des choix d'investissements cohérents pour atteindre les objectifs technico-économiques fixés.

Dans le cadre d'un projet d'installation, les cas-types permettent :

- de connaître, par un ensemble d'indicateurs techniques et économiques, le fonctionnement cohérent d'une exploitation ovine laitière en rythme de croisière pour un système et un contexte donné ;
- de disposer de références technico-économiques utiles (besoins en travail, niveaux de trésorerie, ...).

Retrouvez les cas-types de la filière ovine laitière sur http://idele.fr/filieres/ovin-lait.html

Etre cohérent entre son projet de vie et son projet professionnel

Le projet d'installation doit être non seulement viable économiquement, mais aussi vivable au quotidien, avec des conditions de travail réalistes et acceptables pour l'éleveur.

Cela signifie que le système de production envisagé doit lui permettre de réaliser sans pénibilité physique et mentale particulière toutes les tâches de l'exploitation et de disposer de temps pour se consacrer à sa famille, à d'autres activités extra professionnelles et de se préserver des moments plus calmes.
Lors de la réalisation de l'étude, besoins et périodes de pointes de travail sont à mettre en relation avec les aspirations ou les impératifs du futur installé. Il en va de même avec le choix du mode d'installation. S'installer en individuel ou en association n'impliquera pas la même gestion de l'exploitation et de son temps de travail.
Cf partie « Organisation du travail »

2 - RAISONNER SES INVESTISSEMENTS

Le coût pour s'installer ou créer son atelier en production ovine laitière peut être plus ou moins important en fonction du système choisi (livreur/fromager) et du système d'alimentation envisagé.

Accéder à un troupeau de bon niveau génétique et à des bâtiments et équipements fonctionnels (gain de temps, moindre pénibilité) restent des investissements indispensables, à raisonner notamment au regard de votre capacité de remboursement. (Retrouvez des conseils pour vous aider dans vos choix d'investissements dans la partie 4 « Constituer son troupeau » et la partie 6 « bâtiment et équipement »).

↗ L' AUTOFINANCEMENT POURQUOI FAIRE ?

Un autofinancement suffisant permettra :

- D'assurer le quotidien, de mieux gérer les imprévus
- De mettre rapidement en place l'outil de production
- De pouvoir effectuer des prélèvements privés
- De ne pas se laisser entraîner dans la spirale des agios
- D'installer son projet technique conformément à l'étude prévisionnelle

Lors d'une création ou d'une reprise d'exploitation ovine, il est indispensable, en plus des aides JA ou régionales, de disposer d'un autofinancement. Dans le cas de l'installation avec achat de foncier, l'annuité foncière ne doit pas dépasser le coût d'un fermage. Hors achat de foncier, il est conseillé d'autofinancer au moins 20 % du montant des investissements sous la forme de liquidité mais aussi d'apport de stocks, de matériel ou de cheptel achetés avant l'installation.

Attention à ne pas se tromper : la mécanisation n'est pas une priorité. Elle peut être raisonnée de façon partagée !

3 - S'APPUYER SUR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

↗ UN SITE POUR VOUS AIDER : www.inn-ovin.fr

- de nombreux chiffres sur la production ovine.
- toutes les formations à vocation ovines rubrique « Construire mon projet »/ Annuaire de la formation

Avoir une formation adaptée

La haute technicité de l'élevage ovin laitier, nécessite de bien se former.

FORMATIONS INITIALES SCOLAIRES

Des modules spécifiques ovins existent dans les formations suivantes :

- **Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA)** / Productions Agricoles et Utilisation du Matériel
- **Brevet d'Etude Professionnelle Agricole (BEPA) /** Conduite des Productions Agricoles.
- **Baccalauréat Professionnel (BP)* /** Conduite et Gestion d'Entreprise Agricole.
- **Brevet de Technicien Supérieur (BTS)*** Agricole, productions animales
- **Licence professionnelle** développement et conseil de la filière ovine

↗ DES DISPOSITIFS DE FORMATION QUI VOUS FACILITENT LA VIE !

- **Des partenariats entre établissements sont possibles** pour qu'un élève inscrit dans un établissement qui ne propose pas de module de formation en ovin, suive des modules spécifiques avec l'appui d'un CFA / CFPPA partenaire.
- **La Formation Ouverte A Distance (FOAD)** permet à un élève de se former depuis chez lui à son rythme grâce à des fiches thématiques. Les cours théoriques à distance sont couplés à des exercices qui se pratiquent en centre de formation ou en élevage.

FORMATIONS POUR ADULTES

- **Brevet Professionnelle Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)* polyculture élevage (option production ovine).** Axée sur l'élevage en général, cette formation peut contenir des modules ovins en fonction des établissements.
- **Certificat de Spécialisation Ovin**
  Titre homologué faisant suite à un cursus de formation agricole de niveau IV minimum (Bac pro ou BPREA), le certificat de spécialisation ovin a été spécialement créé pour former des professionnels de l'élevage ovin, en production de viande ou de lait. Au cours de cette formation de 6 mois à 1 an selon le mode d'enseignement choisi (en formation pour adultes ou par apprentissage), la moitié du temps est consacrée au travail pratique en élevage.
- **Formations courtes**
  Des formations de très courtes durée (de 1 à quelques jours) non diplômantes sont généralement proposées dans le cadre de modules thématiques issus de formations pour adultes (santé des ovins, agnelage, contention, tonte ...).

La formation seule ne suffit pas pour devenir un éleveur de brebis laitières chevronné.
L'expérience est également nécessaire :

- **Visiter des exploitations et rencontrer des éleveurs** est essentiel pour connaître les systèmes de production de la région.
- **Les stages et les travaux pratiques** pour s'essayer concrètement aux tâches de l'élevage ovin laitier, permettent de mieux en connaître les réalités.

Se former tout au long de sa carrière et s'informer sont aussi indispensables

Comme tout autre corps de métier, celui d'éleveur évolue avec de nouvelles techniques, de nouvelles réglementations et souvent incite à se remettre en question. Suivre des formations, adhérer à un syndicat agricole, s'abonner à la presse agricole du département et à la presse spécialisée, sont autant de solutions pour vous tenir informé. Participer à des formations ou des réunions d'informations, rencontrer d'autres éleveurs vous permet de progresser dans votre carrière d'éleveur ovin.

Etre bien accompagné

Pour réussir une installation, il est important de s'entourer des personnes compétentes, que ce soit sur les plans technique, économique ou juridique.

Prendre le temps de rencontrer, dialoguer avec les conseillers de Chambre d'Agriculture, des organismes techniques ou d'une autre organisation professionnelle sera bénéfique pour votre installation.

L'étude technico-économique est déterminante pour évaluer les investissements, définir le plan de financement et faire une approche de la trésorerie. Pouvoir projeter l'organisation et les résultats du troupeau, déterminer les dates d'achats des animaux et les mises en production, du démarrage jusqu'au rythme de croisière, constituent un préalable indispensable pour prévoir les stocks, l'assolement, les réparations ou constructions de bâtiments et de clôtures. Pour tout cela, faites-vous aider !

** Ces diplômes procurent la capacité professionnelle indispensable pour bénéficier des aides à l'installation.*

Quelles démarches pour son installation

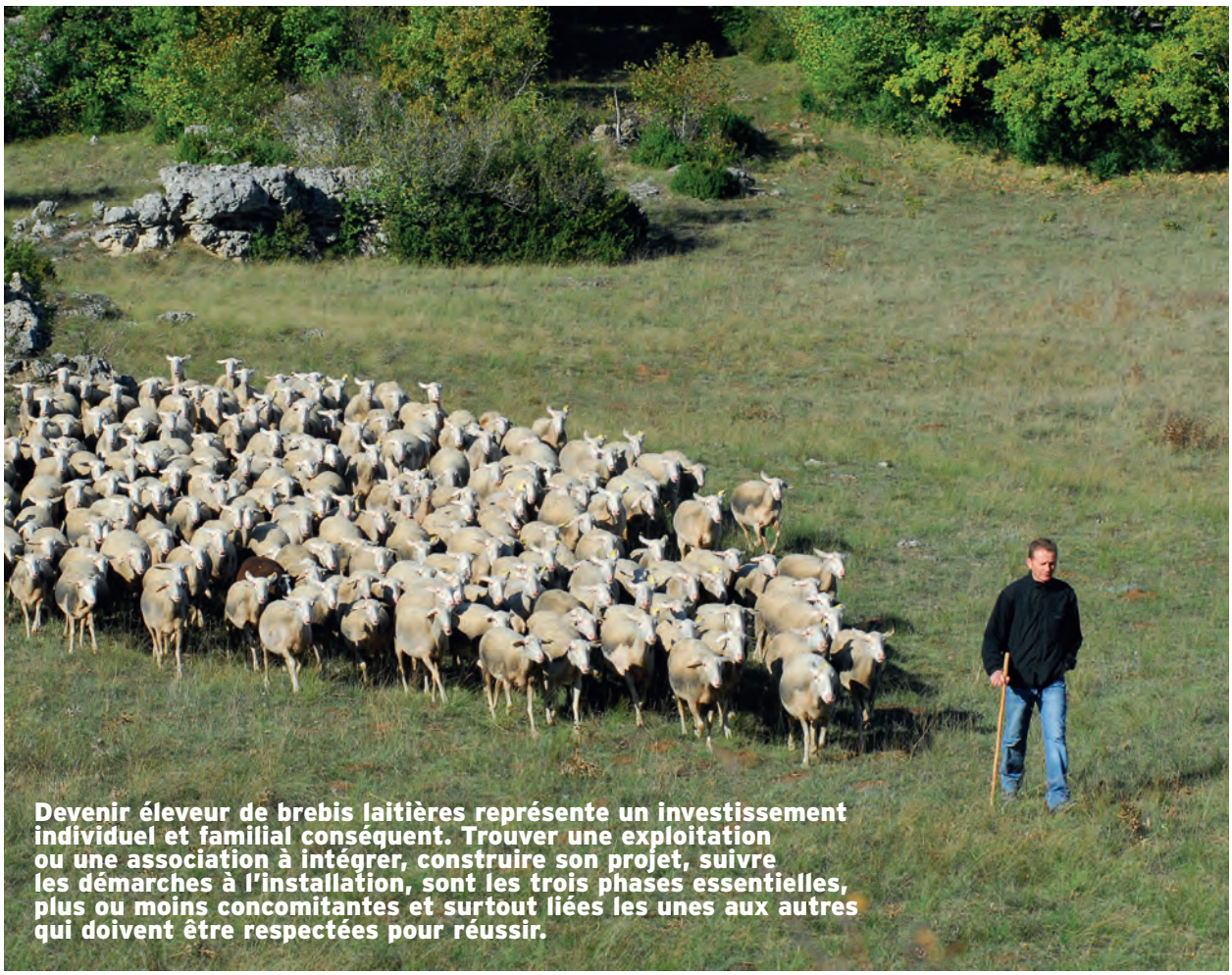

Devenir éleveur de brebis laitières représente un investissement individuel et familial conséquent. Trouver une exploitation ou une association à intégrer, construire son projet, suivre les démarches à l'installation, sont les trois phases essentielles, plus ou moins concomitantes et surtout liées les unes aux autres qui doivent être respectées pour réussir.

1 - TROUVER UNE EXPLOITATION OU UNE ASSOCIATION

Chercher une exploitation

Pour rechercher une exploitation ovine laitière, il vous faut :

- **Interroger le Répertoire Départ Installation (RDI)** de votre département qui a pour objectif de mettre en relation les cédants et les repreneurs potentiels. Vous pouvez directement consulter leurs annonces ou trouver un contact sur www.repertoireinstallation.com
- **Interroger les SAFER** (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)
- **Prendre contact avec le milieu ovin laitier :** les organismes techniques et les organisations de producteurs, les syndicats départementaux, les éleveurs. Le bouche à oreille est un très bon moyen pour trouver une exploitation

↗ SE FAIRE ACCOMPAGNER

N'hésitez pas à vous faire accompagner et/ou à utiliser des outils, par exemple un audit de reprenabilité, proposé par le service transmission des Chambres d'Agriculture et par certains centres de gestion.

La recherche d'une exploitation qui vous convienne notamment dans le cadre d'une reprise suite à une transmission est une opération qui demande du temps et de l'énergie. Ne vous découragez pas même si le premier essai n'est pas le bon.
Un stage de « tuilage » avec le cédant, communément appelé stage de parrainage, sur l'exploitation à reprendre est un bon moyen de se faire une idée et surtout de préparer la reprise en douceur. Certains départements ou régions mettent en place des moyens de financement de ces stages, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Chambre d'Agriculture.

Si vous souhaitez intégrer une société existante, les démarches sont quasiment les mêmes. Le RDI propose des associations ainsi que GAEC&Société.
Le bouche à oreille fonctionne également très bien dans ces cas-là. Mais attention, le facteur humain s'ajoute aux critères de sélection et il faut être capable de faire sa place au sein de l'association existante. En contrepartie les intérêts sont multiples. Vous n'êtes pas seul et les besoins en capitaux sont souvent moins importants.

2 - SUIVRE LES DÉMARCHES À L'INSTALLATION

↗ UN NUMÉRO INDIGO POUR TROUVER LES COORDONNÉES DU « POINT ACCUEIL INSTALLATION » LE PLUS PROCHE

0 820 222 935
(0,09 euros TTC/min + coût d'un appel local).

Rien ne s'improvise, tout doit se programmer.
Une rencontre avec le **Point Accueil Installation (PAI)** est le point de départ. Quel que soit votre projet ou votre profil, que vous demandiez les aides à l'installation ou pas, le **Point Accueil Installation** est là pour vous accompagner. Le chargé(e) de mission vous remettra alors un auto diagnostic qui vous aidera à mettre à plat votre projet.

Les aides à l'installation

1. DOTATION JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

› Conditions personnelles
- Ne pas avoir été installé en France ou à l'étranger avec les aides à l'installation agricole
- Avoir 18 ans au moins, 40 ans au plus à la date du dépôt du dossier de demande d'aide.

› Capacité professionnelle
Il faut justifier à la date d'installation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Professionnel agricole (niveau IV agricole). Les candidats doivent également réaliser le **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** qui comprend un stage de préparation à l'installation (au minimum 21h), et qui peut être complété par des stages et formation en fonction du projet et des souhaits des candidats.
Il faut également :
- **faire un Plan d'Entreprise (PE)** afin de mettre en lumière les capacités techniques et financières de l'exploitation sur les quatre premières années d'installation.
- **déposer une demande d'aides à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),** avec le concours des Chambres d'Agriculture / service Installation et en aviser la banque qui a été retenue pour financer l'installation.

› Le candidat s'engage à ...
- tenir une comptabilité de gestion pendant 4 ans
- rester agriculteur à titre principal pendant 4 ans
- réaliser sur les équipements repris, les travaux exigés par la réglementation sur la protection de l'environnement dans un délai de 4 ans.

› Procédure
Le dépôt de la demande se fait auprès de la DDTM et porte sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).
La demande doit se faire avant l'installation. Le Préfet et le Président du Conseil Régional se prononcent sur l'attribution de la dotation et éventuellement sur celle des prêts, après examen de la demande par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

↗ BIEN SE RENSEIGNER

Suivant votre région ou votre projet, des aides complémentaires existent.

2. AUTRES AIDES

Les Conseils Régionaux et Conseils Départementaux peuvent proposer des aides pour le suivi de votre installation ou pour de l'investissement. Il est donc important de se renseigner auprès des Chambres d'agriculture ou organismes techniques pour connaître l'existence ou non d'aides et leurs conditions d'attribution.

Les démarches administratives

Que vous demandiez des aides ou pas, il y un certain nombre de formalités à réaliser avant de pouvoir légalement vous installer en agriculture.

1 - **Demander l'autorisation d'exploiter** auprès de la DDTM, et en cas de reprise, prévoir le transfert ou solliciter l'attribution des droits (DPB, ...). Solliciter également un n° PACAGE (n° d'identification de l'exploitation pour toute demande d'aide).
2 - **Signer les actes concernant le foncier** (baux, achat, ...)
3 - **Créer ou modifier les statuts de la société** (pour les installations sociétaires).
4 - **Effectuer les démarches juridiques et sociales auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre chambre d'agriculture** (n° SIRET, choix des régimes fiscaux, de TVA, d'imposition ...), de la Mutualité Sociale Agricole et effectuer les transferts de contrats...

↗ LES ÉTAPES ESSENTIELLES POUR S'INSTALLER AVEC LES AIDES

↗ PRÉ-REQUIS POUR S'INSTALLER

- Avoir entre 18 et 40 ans
- Diplôme agricole de niveau IV minimum : Ex : BPREA, BAC Pro CGEA, BTSA

Formation

Autodiagnostic au Point Accueil Installation

↗ LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

- Stages en exploitation et/ ou en entreprise
- Formation courte
- Stage Collectif
- Action de tutorat

Evaluation des compétences puis réalisation du PPP
RDV avec un conseiller Formation et un conseiller Projet

Etude de faisabilité / Montage d'un Plan d'entreprise (PE)
Entretiens avec différents interlocuteurs en fonction du projet (Chambre d'Agriculture, Centres de gestion...)
Rencontre des banques - accord sur un plan de financement

Passage en CDOA / Installation
Déblocage des prêts, Centre de Formalité des Entreprises, Création de la société, déblocage de la DJA, signatures des baux, Actes de ventes...

Suivi technico - économique et humain du projet

↗ TABLEAU GÉNÉRAL D'INCIDENCE DE LA DATE D'INSTALLATION

Incidence de la date d'installation sur la mise en place du système

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
ANIMAUX	Début de période de traite majoritaire dans les bassins de production. Peu de brebis disponibles. Possibilité d'acheter des agnelles sevrées.	Milieu de période de traite. Peu de brebis disponibles (en dehors des réformes). Possibilité d'acheter des agnelles	Période de lutte. Possibilité d'acheter des brebis qui mettront bas à l'automne.	Fin de gestation. Possibilité d'acheter des brebis avant le démarrage de la période de traite.
STOCKS FOURRAGERS	Achat de fourrages, quantités très variables selon le système retenu. Ne pas oublier la paille pour la litière.	Semis de prairie pour stocks suivant.	Pâturage et récolte de fourrage.	Pâturage et récolte de fourrage. Achat de foin pour l'hiver, quantités très variables selon le système retenu. Semis de prairie.
STOCKS DE CÉRÉALES	Achat de céréales et de concentrés (nature et quantités variables selon le système d'alimentation et l'objectif de production).	Semis de céréales de printemps.	Achat de céréales à la récolte (quantités variables selon le système d'alimentation).	Achat de céréales, ou de maïs grain à la récolte (quantités variables selon le système d'alimentation). Semis de céréales.
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS	Nécessité de disposer de bâtiments et d'installations de traite fonctionnels dès l'installation.	Nécessité de disposer de bâtiments et d'installations de traite fonctionnels dès l'installation. Clôtures à vérifier avant mise à l'herbe.	Temps disponible pour aménager des bâtiments. Nécessité de disposer de clôtures fonctionnelles.	Aménager les bâtiments avant l'entrée en bergerie. Vérifier les installations de traite et de conservation du lait. Nécessité de clôtures fonctionnelles.

Incidence de la date d'installation sur les déclarations et le paiement des aides

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
AIDE OVINE (AO)	Déclaration en janvier sur effectif détenu entre février à début mai.	Pas d'AO. Déclaration en janvier de l'année suivante pour paiement en fin d''année suivante.		
REGISTRE PARCELLAIRE (DÉCLARATION PAC ET DPB)	Déclaration d'avril à la mi-mai pour bénéficier de toutes les aides.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	
INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS	Déclaration d'avril à la mi-mai et calcul en fonction du nombre d'animaux présents au 30 mars et de la surface.		Pas d'ICHN dans l'année. Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier de l'ICHN l'année suivante.	
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (ENGAGEMENT SUR 5 ANS)	Déclaration d'avril à la mi-mai pour paiement en fin d'année.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	

Incidence de la date d'installation sur le versement des cotisations à la MSA

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	1er acompte de 40% en Février ; le 2è de 40% en Mai. Solde en Septembre	Versement du 1er acompte en février de l'année suivante.		

La production et la consommation françaises de lait et de fromages de brebis

QUELQUES DONNÉES…

La France est le 5è producteur et 3è exportateur européen de lait de brebis derrière la Grèce et l'Italie. En 2017, 74% des ménages français ont acheté du fromage de brebis : une consommation en progression constante.

1 - LA PRODUCTION FRANÇAISE DE LAIT DE BREBIS

Le cheptel de brebis laitières

Le cheptel ovin français est en déclin sur le long terme (-25% en 15 ans, - 45% depuis 35 ans). Les effectifs de brebis laitières se maintiennent mieux que ceux de brebis allaitantes.

↗ RÉPARTITION DES BREBIS SUR LE TERRITOIRE

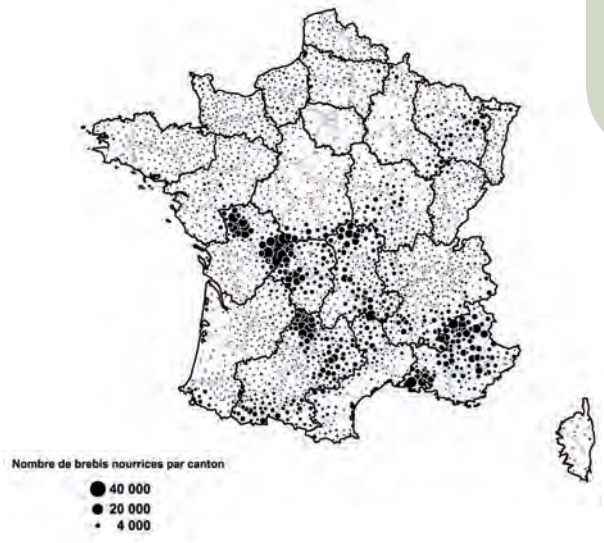

Fin 2016, le cheptel reproducteur était de 5,32 millions de brebis et agnelles saillies, constitué à 70,5% de brebis allaitantes et à 29,5% de brebis laitières.

(Source : SSP - enquêtes cheptel de novembre)..

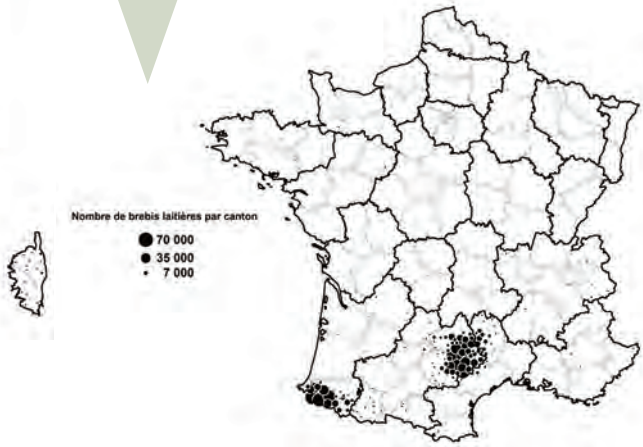

Source : Agreste recensement agricole 2010 - cartographie Institut de l'Élevage

Les ovins sont présents sur tout le territoire français, mais leur densité est plus importante au Sud de la Loire, dans les zones dites « difficiles » (régions sèches, de montagne, bassins herbagers, etc.). L'élevage ovin français joue ainsi un rôle important dans l'entretien des paysages et le maintien d'un tissu économique et social dans ces régions, où peu d'alternatives sont possibles.

Localisé à 85% en zone de montagne, le cheptel de brebis laitières est concentré autour des trois grands bassins traditionnels de production : région de Roquefort, Pyrénées-Atlantiques et Corse. Mais on assiste aujourd'hui à un réel développement des installations hors de ces trois zones traditionnelles stimulé par la demande croissante de produits fermiers au lait de brebis et la diversification d'entreprises de collecte.

Les élevages

Le nombre d'exploitations ayant des ovins laitiers ou allaitants suit la tendance de diminution du nombre d'exploitations agricoles en France.

Avec plus de la moitié des producteurs âgés de plus de 50 ans, le secteur allaitant est particulièrement affecté et le renouvellement des éleveurs partant à la retraite ne devrait pas suffire à enrayer la baisse. La tendance est moins marquée chez les éleveurs de brebis laitières.

↗ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Nombre d'exploitations en France (yc DOM) > 10 ovins	1979	1988	2000	2010	2015
Ayant des ovins	197 200	165 100	95 700	56 505	41 447
Ayant des brebis allaitantes			89 768	50 451	36 575
Ayant des brebis laitières			6 070	5 494	4 727

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après les Recensements agricoles de 1979, 1988, 2000 et 2010 et l'enquête cheptels du SSP de 2015

↗ L'ÉLEVAGE OVIN LAITIER EN FRANCE

Le cheptel de brebis laitières en démarche d'agriculture biologique croît rapidement. En 2016, on dénombrait 455 exploitations de brebis laitières certifiées pour un cheptel de 97 000 têtes.

BRETAGNE
- 35 élevages
- 100 brebis /élevage
- 18 000 L de lait produit /élevage
- 85% du lait livré

RHÔNE-ALPES-AUVERGNE
- 80 élevages
- 170 brebis/élevage
- 47 000 L de lait produit /élevage
- 45% du lait livré à l'industrie

NOUVELLE-AQUITAINE
- 1 700 élevages
- 295 brebis/élevage
- 44 000 L de lait produit /élevage
- 85% du lait livré

PACA
- 70 élevages
- 140 brebis/élevage
- 14 000 L de lait produit /élevage
- 25% du lait livré

OCCITANIE
- 2 100 élevages
- 450 brebis/élevage
- 100 000 L de lait produit /élevage
- 99% du lait livré

CORSE
- 310 élevages
- 270 brebis /élevage
- 32 000 L de lait produit /élevage
- 62% du lait livré

Sources : SSP, Enquête cheptel novembre 2017 ; Agreste, Statistique agricole annuelle 2017

La production de lait issue des élevages français

Trois régions concentrent 97% des brebis laitières françaises (60% en Occitanie, 32% en Nouvelle-Aquitaine et 5% en Corse) et la quasi-totalité de la collecte de lait de brebis.

La filière ovine laitière est aussi productrice d'agneaux de lait et d'agneaux sevrés.

↗ LA PRODUCTION DE LAIT DE BREBIS FRANÇAISE

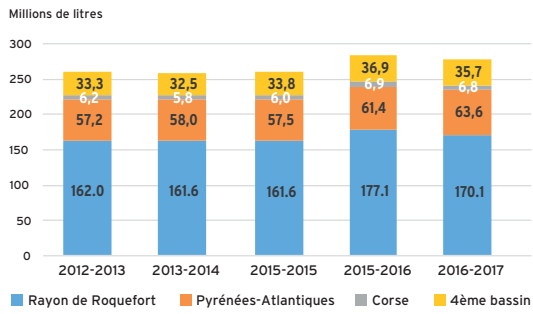

La production de lait de brebis en dehors des 3 bassins traditionnels est difficile à estimer et probablement sous-estimée.

Un peu plus de 12% des éleveurs de brebis laitières transforment tout ou partie de leur lait :

- **16% des élevages du bassin des Pyrénées-Atlantiques,**
- **27% des élevages corses,**
- **70% dans les zones hors bassins traditionnels de production de lait de brebis.**

Source : GEB - Institut de l'élevage d'après FranceAgriMer et interprofessions

2 - LA CONSOMMATION FRANÇAISE DE LAIT ET FROMAGES DE BREBIS

LES FABRICATIONS DE FROMAGES AU LAIT DE BREBIS EN 2017

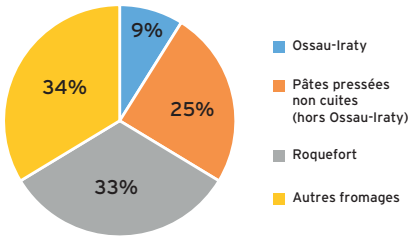

17 200 et 4 700 tonnes : ce sont les fabrications respectives de Roquefort et d'Ossau-Iraty sur la campagne 2016-2017.

Source : GEB - Institut de l'élevage

LES ACHATS DE FROMAGES AU LAIT DE BREBIS PAR LES MÉNAGES FRANÇAIS

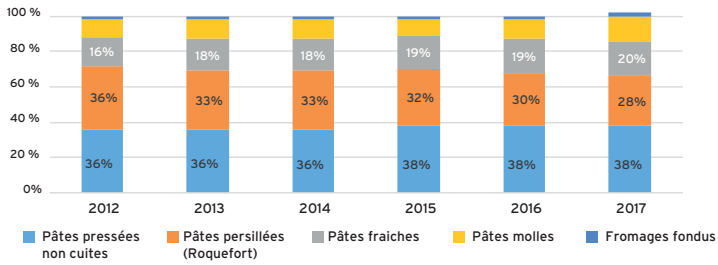

Les pâtes persillées sont les plus largement diffusées : 48% des ménages français en ont acheté en 2017, devant les PPNC (39,5%), les pâtes fraiches (31%) et les pâtes molles (21,5%).

Source : GEB - Institut de l'élevage d'après Kantar World Panel/FranceAgriMer

3 - LA PRODUCTION ET LE MARCHÉ DES AGNEAUX DE LAIT

L'essentiel des ovins produits dans les exploitations françaises est abattu en France. Ces abattages sont très segmentés et saisonniers, avec un important pic de consommation à Pâques.

Agneaux de lait : Agneaux nourris exclusivement ou essentiellement à base de lait maternel, non sevrés, de moins de 90 jours et dont le poids de carcasse n'excède pas 13kg.

Les principaux produits issus des troupeaux laitiers sont les agneaux de lait nourris au lait maternel pendant un mois et les agneaux sevrés, allaités pendant 4 semaines puis engraissés en bergerie pendant 2 ou 3 mois.

RÉPARTITION EN VOLUME DES ABATTAGES D'OVINS ISSUS DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES (2014)

Total : 73 000 tonnes/ équivalent carcasses

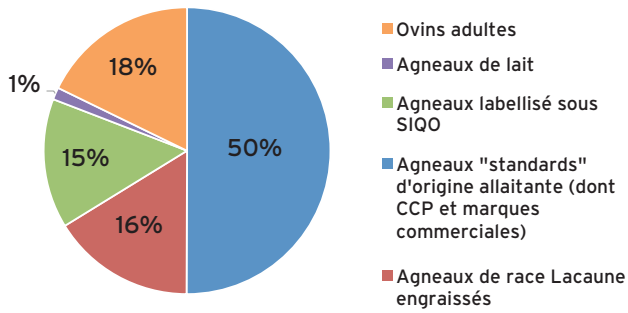

Source : Estimations GEB - Institut de l'Élevage d'après l'étude « Où va l'agneau ? »

Constituer son troupeau... les règles à respecter

Les performances du troupeau ont une grande influence sur la rentabilité de l'élevage. Constituer son cheptel est une étape fondamentale de l'installation. L'éleveur doit être particulièrement vigilant lors de cet investissement, et pour cela, doit respecter certains principes.

1 - LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN TROUPEAU

↗ ZOOM SUR LA SÉLECTION GÉNÉTIQUE

En production ovine laitière, l'insémination animale (IA) occupe une place plus ou moins importante selon les bassins de production. L'offre proposée par les entreprises de sélection est d'une grande qualité génétique. Toutefois, IA ou pas, il ne faut pas négliger les béliers de monte naturelle (pour les retours ou pour l'ensemble de la lutte) : leur nombre et leur qualité génétique produit un excellent retour sur investissement.

Pour s'approvisionner en béliers, privilégier les ventes faites par les OS/ES à la sortie des centres d'élevage. Aujourd'hui, les centres disposent de béliers génomiques dont la valeur génétique est connue avec plus de précision que la seule ascendance. Cela garantie également la provenance des béliers d'un point de vue sanitaire.

Effectif ?

Pour définir la taille principale d'un troupeau, il est nécessaire de :

- Cerner les ressources fourragères disponibles (surface et potentiel agronomique)
- Définir le seuil de rentabilité (volume de lait et mode de valorisation , en fonction du nombre de personnes qui vont vivre de la production, de la présence ou pas d'un atelier complémentaire et de la zone de production). Pour plus d'informations, se référer à la partie « Les clés de la réussite »

Cet effectif dépendra également de la race choisie, du système de production et du niveau de productivité laitière des brebis souhaité.

Brebis ou agnelles ?

Il est souhaitable de ne pas dépasser 50 % d'agnelles

Avec des agnelles, la conduite de la reproduction est plus difficile à maîtriser, surtout si l'éleveur a peu d'expérience. De plus ces animaux qui arriveraient au même âge à la réforme, déséquilibreraient la pyramide des âges du troupeau. Les agnelles issues de troupeaux en sélection présentent des garanties génétiques et sanitaires.

La reprise du troupeau de l'exploitation du cédant est la situation la plus simple.

En effet, les brebis ne sont pas changées d'environnement et les problèmes sanitaires sont moins importants que lors d'un achat de brebis à l'extérieur. Mais attention, un tri rigoureux des animaux avant l'achat reste nécessaire.

Avec des brebis, les résultats sont confortés car elles sont d'emblée plus productives et les premières ventes sont plus rapides. La mise en route du troupeau - gestion des lots, périodes de mise bas, etc. - est également plus rapide. Le renouvellement du troupeau sera progressif.

Que ce soit avec des brebis ou des agnelles, on diminue les risques sanitaires en privilégiant l'approvisionnement auprès de troupeaux suivis en contrôle de performance (ou directement en s'adressant aux centres d'élevage) et en réduisant le nombre de fournisseurs.

Une pyramide d'âge du troupeau la plus équilibrée possible

L'objectif est d'obtenir un troupeau où toutes les tranches d'âge sont représentées et d'effectuer un renouvellement régulier. Soit au moins 20% d'agnelles, le reste du troupeau étant composé de brebis âgées de 2 à 6 ans maximum.

Si lors de la constitution du cheptel, on achète des brebis de plus de 5 ans, il faut prévoir leur remplacement rapidement en envisageant leur renouvellement dès la 2ème année.

↗ PYRAMIDE D'ÂGE D'UN TROUPEAU EN RÉGIME DE CROISIÈRE

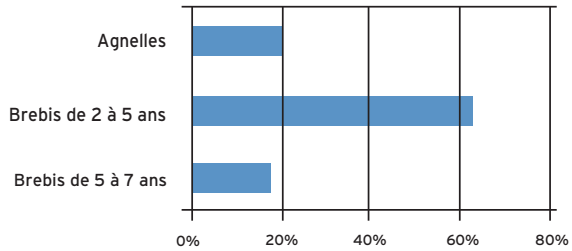

Constitution progressive ou rapide ?

Pour des raisons économiques, il est fortement conseillé de parvenir rapidement à l'objectif de « croisière ».

Lorsque l'on crée un troupeau de brebis laitières, les possibilités d'accroissement interne sont trop limitées, aussi dans son plan de financement, il vaut mieux prévoir des achats pour atteindre les objectifs de taille de cheptel dans les délais prévus. Surtout ne pas faire l'impasse sur les réformes pour des causes de productivité laitière ou d'infertilité dès la première année. En production laitière, 90% des objectifs de production doivent être atteints un an après l'installation.

Les possibilités de pâturage (surfaces clôturées), la constitution des stocks fourragers et la place en bergerie doivent évoluer parallèlement à l'augmentation de l'effectif. Se renseigner auprès de son technicien pour connaitre les besoins selon la conduite de l'élevage.

2 - LE CHOIX DES ANIMAUX

La qualité génétique des animaux

Les soins et l'alimentation apportés aux animaux ne pourront jamais compenser le mauvais niveau génétique du cheptel.

Le choix de la race dépendra à la fois du milieu, du mode de gestion de votre troupeau, du mode de valorisation du lait et des exigences imposées par le cahier des charges d'un éventuel signe officiel de qualité. Pour une race donnée, le niveau de production d'un troupeau est fonction à la fois du potentiel laitier des animaux, des conditions d'élevage et du système d'alimentation.

Il existe 5 races principales de brebis laitières, chacune majoritairement présente dans son bassin traditionnel de production. La race Thônes-et-Marthod, mixte et rustique, est également élevée pour son lait principalement dans la région des Alpes. Enfin, la race Brigasque est représentée dans quelques élevages des Alpes-Maritimes. On ne compte quasiment pas de races « exogènes » sur le territoire. Seules quelques Sardes ou Frisonnes sont élevées ici et là.

Principales caractéristiques des races de brebis laitières

Basco-béarnaise

Cette race est l'une des trois races autorisées à produire le fromage AOP Ossau-Iraty. Les animaux sont de format moyen (60 kg pour les brebis et 75 kg pour les béliers). La tête est étroite, fortement busquée et munie de cornes enroulées en spirales autour des oreilles. La toison composée de laine blanche grossière, est légèrement frisée formant des mèches longues et pointues. Particulièrement adaptée à la grande transhumance, elle continue chaque année à estiver vers les hauts sommets pyrénéens. Bonne laitière, facile à traire et apte au désaisonnement, son lait est traditionnellement utilisé pour la transformation fromagère fermière.

Production laitière au contrôle laitier officiel en 2017 : 212 litres en 152 jours.

Corse

La Corse est la seule race autorisée à produire le fromage AOP Brocciu. Elle se caractérise par son petit format : 35 - 40 Kg de poids vif. La brebis a une tête très fine, avec une face longue et un chanfrein plat ou légèrement bombé, avec présence de cornes ou non. Selon le standard de la race, les béliers sont nécessairement cornés. La mamelle est développée et conformée en « pis de chèvre » ce qui lui confère une facilité de traite toute particulière. La laine est jareuse, et recouvre en longue mèche la totalité du corps de l'animal, ce qui permet aux troupeaux de rester en plein air toute l'année. La couleur de la toison n'est pas fixée, on trouve des animaux aux toisons noires, rousses, blanches ou grises.

Production laitière au contrôle laitier officiel en 2017 : 160 litres en 189 jours.

Lacaune

La production phare de cette brebis est le fromage AOP Roquefort. La race Lacaune est la première race française en termes d'effectif. Qu´elle soit spécialisée pour la production laitière ou pour la production de viande, le standard de la race Lacaune reste le même. Sa tête est longue, fine et recouverte de poils blancs très fins à teinte argentée. Mâles et femelles n'ont pas de cornes. Son poids varie entre 70 et 80 kilos chez les brebis et environ 100 Kg chez les mâles. Sa peau est de coloration blanche. Sa toison, peu abondante, laisse à découvert la tête et la nuque.

Production laitière au contrôle laitier officiel en 2017 : 318 litres en 170 jours.

Manech tête noire

La Manech tête noire est l'une des trois races autorisées à produire le fromage AOP Ossau-Iraty. C'est une race de format moyen (55-70 kg pour les béliers et 55 à 60 kg pour les brebis) à laine blanche et très longue. Sa tête, cornue, et ses membres, forts et grands par rapport à la taille de l'animal, sont dépourvus de laines et de couleur noire. La toison à mèches longues et pointues comporte un collier noir et présente des fibres de couleur gris foncé ou noire.
Ce sont de bonnes laitières, faciles à traire et aptes au désaisonnement.

Production laitière au contrôle laitier officiel en 2017 : 178 litres en 152 jours.

Manech tête rousse

La Manech tête rousse est l'une des trois races autorisées à produire le fromage AOP Ossau-Iraty. Les animaux sont de format moyen (70 à 80 kg pour les béliers et 55 à 60 kg pour les brebis). La toison est composée de laine blanche en mèches longues et pointues et grossières. Sa tête, parfois cornue chez le mâle, et ses membres, forts et grands par rapport à la taille de l'animal, sont dépourvus de laines et de couleur rousse. La toison présente aussi quelques fibres à pigmentation rousse. Ce sont de bonnes laitières, faciles à traire et aptes au désaisonnement.

Production laitière au contrôle laitier officiel en 2017 : 242 litres en 164 jours.

Quel que soit votre choix et en particulier si vous choisissez une race bénéficiant d'un programme d'amélioration génétique , il vous faudra exiger des garanties génétiques lors de l'acquisition de vos reproducteurs.

Pour vous approvisionner en femelles, l'Orgalisme de Sélection (l'OS) pourra vous mettre en contact avec des sélectionneurs, voire organiser le tri des agnelles qui répondront à votre besoin en tenant compte de la morphologie des animaux mais aussi des qualifications respectives du père et de la mère.

L'Insémination Animale (IA) permet d'accéder aux meilleurs béliers mais aussi d'améliorer rapidement le niveau génétique d'un troupeau, tout en apportant les garanties sanitaires les plus intéressantes. Elle permet en outre un groupage des mises-bas qui est avantageux en termes d'organisation du travail, de gestion de l'alimentation mais aussi de qualité du lait (meilleur enrichissement du lait du troupeau).

Concernant la résistance à la tremblante, la quasi-totalité des béliers proposés à la vente sont de génotype ARR/ARR c'est-à-dire résistants à la tremblante classique. Ils transmettent un allèle de résistance à leur descendance (Voir chapitre Tremblante dans la partie « Vos obligations »).

Dans tous les cas, les techniciens des OS et des ES, mais aussi les techniciens des structures qui vous entourent pourront vous guider dans l'ensemble de vos choix concernant l'approvisionnement en reproducteurs.

La sélection des races ovines laitières est organisée selon une structuration pyramidale de la population raciale, avec, d'une part les éleveurs sélectionneurs (pratiquant le Contrôle Laitier Officiel –CLO), créateurs du progrès génétique, et d'autre part, les éleveurs utilisateurs du progrès génétique (pratiquant éventuellement un Contrôle Laitier Simplifié –CLS).

(voir partie « améliorer ses performances » en page 53)

Les précautions sanitaires

Le mélange d'animaux issus de cheptels différents constitue un facteur de risque sanitaire important et peut conduire à l'émergence de maladies qui étaient jusque-là inapparentes. Pour limiter ce risque, il faut s'approvisionner dans un minimum d'élevages connus. L'achat doit être accompagné d'un certificat sanitaire établi par les services vétérinaires et une quarantaine pour les animaux introduits doit être envisagée.

↗ SELON LES RÉGIONS, DES AIDES EXISTENT SOUS CERTAINES CONDITIONS POUR :

- **La création et l'accroissement du troupeau**
- **L'achat de béliers de race pure inscrits**
- **L'insémination animale**
- **L'achat d'agnelles de qualité**

- **S'assurer de la conformité des animaux avec les règles de prophylaxie en vigueur.** Pour cela, renseignez-vous auprès des services vétérinaires de votre département.

- **Être vigilant pour ne pas introduire d'animaux malades :** mammites, pneumonies, abcès, gale, piétin, épididymite, agalactie.

L'approvisionnement auprès de sélectionneurs respectant le règlement sanitaire des Organismes de Sélection offre des garanties supplémentaires, en particulier pour ce qui est de la résistance des animaux à la tremblante.

☛ ZOOM SUR : CHOISIR SA PÉRIODE DE PRODUCTION

La production de lait de brebis est très saisonnée. Une majorité d'élevages produit du lait entre décembre et juin. Les éleveurs sont toutefois de plus en plus incités par les laiteries à élargir leur période de production dans un objectif d'étalement de la production tout au long de l'année. C'est notamment le cas dans le bassin de Roquefort et dans les nouvelles zones de production de lait de brebis, où les entreprises de transformation développent des produits frais. Le choix de la période de traite est le pilier de la conduite d'un troupeau de brebis laitières. Il est essentiel de bien y réfléchir en tenant compte de la période de collecte éventuellement imposée par un cahier des charges, du parcellaire, du potentiel des surfaces, des bâtiments disponibles, de la main-d'œuvre dédiée à l'atelier ovin lait et des objectifs techniques autour du troupeau.

DÉBUT DE TRAITE TRÈS PRÉCOCE EN FIN D'ÉTÉ

Les éleveurs qui commencent à traire en fin d'été ou tout début d'automne ont une période de traite généralement longue (8 mois ou plus). Les brebis peuvent être conduites avec un ou plusieurs lots d'adultes décalés dans le temps. Ce système nécessite des équipements adaptés et une surveillance accrue des agneaux qui naissent en période chaude.
Le pâturage de printemps est peu valorisé puisque les brebis ont des besoins peu élevés en fin de lactation, au moment où la pousse de l'herbe est la plus importante. Pour assurer 6 à 8 mois d'alimentation en bergerie en pleine lactation, les besoins en stocks de qualité sont importants : plus de 600 kg MS de fourrages stockés par brebis et par an pour des troupeaux en race Lacaune.

Conditions de réussite :
- capacité à faire des stocks de qualité en quantité suffisante ;
- possibilité d'avoir du pâturage à l'automne ;
- main d'œuvre suffisante pour palier la contrainte d'une traite longue et la concurrence des travaux saisonniers (IA des brebis et semis des prairies en mars par exemple) ;
- avoir une bergerie adaptée à la période chaude en termes de surface disponible et ventilation.

DÉBUT DE TRAITE EN AUTOMNE OU DÉBUT D'HIVER

Sauf dans les Pyrénées-Atlantiques, où le pâturage hivernal est important, la majorité du volume de lait est produit avec une ration hivernale constante en bergerie. Les brebis sont conduites en un seul troupeau avec un décalage d'un à deux mois entre les mises bas des brebis et des agnelles. Au printemps, le pâturage est suffisant pour couvrir 100% des besoins des brebis qui sont alors en 2ème partie de lactation. Les prairies naturelles et les surfaces pastorales (parcours, estives) peuvent être valorisées en été pendant la période d'entretien des brebis. Pour assurer les périodes d'allaitement et de début de traite en bergerie, les besoins en stocks sont de l'ordre de 450 à 550 kg MS par brebis et par an pour des brebis de race Lacaune ; et autour de 250 kg MS dans les Pyrénées-Atlantiques.

Conditions de réussite :
- capacité à faire des stocks de qualité en quantité suffisante et gestion facilitée de l'alimentation en bergerie ;
- parcellaire accessible à la pâture au printemps, en été et en automne ;
- bâtiments avec une capacité suffisante et une bonne ventilation/isolation au moment des mises bas ;
- besoin en main-d'œuvre pouvant être compensé par une automatisation de la distribution de l'alimentation.

DÉBUT DE TRAITE EN FIN D'HIVER

La durée de traite dans ces systèmes de production est généralement plus courte (6 à 7 mois). Les brebis sont conduites en un seul troupeau comprenant un ou deux lots de lutte d'adultes puis un lot de lutte d'agnelles à 15 jours ou 1 mois d'intervalle. Comme pour les débuts de traite en automne, les besoins des brebis sont relativement bien corrélés à la pousse de l'herbe et permettent une bonne valorisation du pâturage. Pour assurer les périodes d'allaitement et de début de traite en bergerie, ainsi que pour la période sèche estivale, les besoins en stocks sont de l'ordre de 400 kg MS par brebis et par an pour les troupeaux en race Lacaune.

Conditions de réussite :
- capacité à faire des stocks de qualité mais également en quantité pour palier la sécheresse estivale ;
- parcellaire accessible et aménagé pour la pâture au printemps, en été et à l'automne (clôture + point d'eau) ;
- bâtiments avec une capacité suffisante et une bonne ventilation/isolation ;
- besoin en main d'œuvre pouvant être compensé par une automatisation de la distribution de l'alimentation en bergerie.

DÉBUT DE TRAITE TARDIF AU PRINTEMPS

Ce système repose sur une période de traite courte qui démarre en mai ou juin et s'achève en décembre. La lutte des brebis et des agnelles en pleine saison sexuelle en fin d'automne est facilitée. Dans ce système cependant, il peut être difficile de maintenir la production de juillet à septembre à cause du manque d'herbe et de la chaleur qui perturbe le pâturage.
Le système fourrager peut être soit axé sur l'utilisation importante de fourrages stockés en complément du pâturage estival dans un objectif de performance laitière, soit par la valorisation maximale du pâturage et l'utilisation des surfaces pastorales dans un objectif de limiter le stock de fourrages conservés.

Conditions de réussite :
- capacité à faire des stocks de qualité en quantité, possibilité d'implanter des cultures en dérobées ;
- gestion du pâturage en fin de printemps et en été ;
- main d'œuvre suffisante pour faire face aux mises-bas et aux travaux extérieurs au printemps ;
- capacité en bâtiments ventilés et isolés pour faire face à la chaleur.

3 - QUAND ET COMMENT ACHETER SON CHEPTEL ?

L'idéal est de réserver ses agnelles le plus tôt possible (1 an à l'avance) pour être sûr d'en obtenir le nombre voulu.

↗ LES DIFFÉRENTS POINTS À VÉRIFIER SONT :

- L'âge (vérifier l'usure des dents)
- L'état corporel (vérifier par une palpation des lombes).
- La fermeture des mâchoires (pas de défaut d'occlusion, ni bégu, ni grignard).
- Les pis (examiner et palper pour détecter une éventuelle mammite ou un quartier non fonctionnel, un peu de lait dans un bol à fond noir)
- Pour les béliers, dans le cas déconseillé d'achat individuel en ferme, examiner et palper les testicules, vérifier la présence du filet au bout de la verge et l'absence de tout autre lésion.
- La respiration
- Les pieds et les articulations.

La démarche

1. **Parlez-en avec votre technicien d'organisme technique** ou de Chambre d'Agriculture qui vous guidera dans le choix et les démarches à suivre.

2. **Passez par les Organismes de sélection ou les Entreprises de sélection (en ovins laitiers, ils sont souvent proches)** qui vous orienteront vers les lots disponibles.

3. **Visitez le ou les élevages qui vous intéressent** – NE PAS FAIRE D'ACQUISITION DE CHEPTEL PAR TELEPHONE, MAIS SE DEPLACER SUR L'ELEVAGE.
   Discuter avec l'éleveur de sa conduite d'élevage.

4. **Prendre le temps de sélectionner les animaux.**
   Vérifier si l'identification des animaux est en règle. Noter le numéro des animaux choisis afin d'effectuer une vérification lors du chargement.

5. **Limiter les mélanges d'animaux**
   (si possible n'achetez que dans un seul troupeau). Evitez absolument d'acheter de multiples petits lots. Le regroupement de différentes origines se fera en période d'entretien et surtout pas en période de fin de gestation ou d'agnelage.

6. **Rechercher l'homogénéité du troupeau.**
   Avec des animaux de format régulier, les besoins sont proches, la conduite est plus simple; les lots d'agneaux et d'agnelles plus homogènes sont mieux vendus.

7. **S'obliger à un tri rigoureux**, en examinant chaque animal avec un professionnel (technicien, éleveur de brebis laitières).

8. **Si vous achetez des brebis ou des agnelles** garanties pleines, demandez un certificat d'échographie.

Gérer son troupeau... des principes de base à connaître

1 - DES ANIMAUX ALIMENTÉS EN LOTS

La productivité du troupeau est fortement dépendante de l'adéquation entre les besoins des animaux et leur alimentation. La lutte, la gestation et la lactation sont les trois périodes-clés de la conduite en lots des brebis laitières.

L'objectif de la conduite des brebis laitières en lots est d'assurer un meilleur ajustement des apports aux besoins des animaux et d'éviter ainsi le gaspillage alimentaire. Pendant la lutte, les brebis doivent être en reprise d'état corporel pour assurer la réussite de la reproduction et la prolificité. Pendant la gestation, l'enjeu est d'alimenter efficacement des brebis à différents stades de gestation sans gaspillage. Il faut éviter l'amaigrissement des brebis à portée multiple lors du dernier mois en apportant un fourrage de bonne qualité et peu encombrant tout en restant vigilant sur les possibles difficultés de mise bas des brebis à portée simple par une suralimentation qui profite plus à l'agneau qu'à la brebis. Une attention particulière doit également être apportée aux brebis tardives : si elles ne sont pas triées et moins alimentées que des brebis en fin de gestation, elles arrivent parfois trop grasses à la mise bas.

↗ LA CONDUITE ALIMENTAIRE DES BREBIS LAITIÈRES

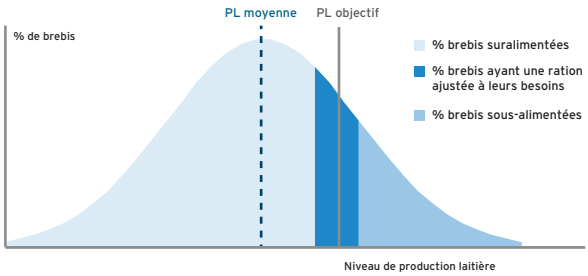

Source : Bocquier et al, 1995

Pendant la lactation des brebis laitières, la stratégie d'alimentation est raisonnée de façon collective à l'échelle du troupeau, avec comme objectif d'ajuster les apports aux besoins d'une partie ciblée du troupeau. Ce niveau de production objectif situe les niveaux d'apports autour de 115% des besoins moyens du troupeau en énergie et 130% pour les protéines. Dans ce contexte d'élevage, les brebis les moins productives sont suralimentées alors que les plus productives, qui participent le plus à la production totale de lait, se retrouvent dans un milieu d'alimentation restrictif.

L'alimentation des brebis laitières adaptée au contexte de production, à la période de traite et à la performance des animaux est un facteur clé dans la réussite de votre atelier.
Aussi, vos rations doivent être équilibrées, y compris en vitamines et minéraux. C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre technicien ovin d'élevage, d'organisme technique ou de Chambre d'agriculture, qui pourra vous conseiller sur le type de rations à distribuer en fonction des aliments dont vous disposez.

2 - UNE GESTION SANITAIRE À MAÎTRISER

Un suivi vétérinaire est indispensable dans le cadre du Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) (Voir partie « Vos obligations »). Au quotidien mais aussi à des périodes clés de l'année, un certain nombre de précautions sont à prendre.

Des mesures de prévention et d'hygiène générale à respecter

De nombreuses mesures préventives peuvent permettre de limiter l'introduction de maladies ou de limiter leur diffusion à l'intérieur du troupeau ou à d'autres exploitations. Ce sont le plus souvent des gestes ou des pratiques simples tels que :

- Le contrôle des introductions, l'isolement (quarantaine) des animaux achetés,
- L'hygiène des visiteurs et des intervenants,
- L'hygiène des matériels, équipements mis en commun,
- La gestion des contacts avec d'autres animaux (rassemblements), d'autres troupeaux, d'autres ateliers ou encore avec la faune sauvage.

Au quotidien, il s'agit aussi de veiller à :

- La propreté des locaux d'élevage et de stockage des aliments, ainsi que du matériel
- Les soins à la naissance : désinfection immédiate du cordon ombilical, assurer la bonne prise de colostrum, surveillance des soins donnés par la mère …
- La désinfection des boucles à la pose
- Le paillage régulier
- De l'eau propre à disposition
- …

L'observation des animaux permet de repérer rapidement les animaux malades et de plus rapidement organiser les soins pour limiter la propagation des agents pathogènes au sein de l'élevage.

Mamelles : un outil de production à préserver

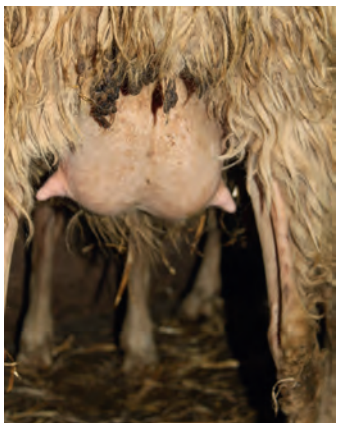

L'obtention d'un lait de qualité passe par la maîtrise de la santé des mamelles. Outre les mammites « d'allaitement » transmises par les agneaux, les formes les plus fréquentes sont les mammites « de traite » majoritairement occasionnées par des staphylocoques.
Dans ce second cas, la prévention passe par l'entretien et le réglage adapté de l'installation de traite. Un échange avec le conseiller traite notamment lors des contrôles OptiTraite® de l'installation, ou une visite de traite conduite par un conseiller, peuvent permettre de trouver les paramétrages les plus adaptés aux caractéristiques du troupeau.
Certaines pratiques suscitent des entrées d'air et favorisent la transmission des bactéries. La surtraite doit être évitée. La prévention passe aussi par un travail sur la sélection des brebis sur des critères tels que les concentrations cellulaires du lait ou la conformation mammaire. Toujours sur le plan préventif, la nutrition (carences vitaminiques, en oligoéléments), et l'environnement des brebis (densité, qualité des conditions de logement autour de la mise-bas) ne doivent pas être négligés.

Dans la durée, l'inspection et la palpation des mamelles est toujours au cœur de la gestion sanitaire des troupeaux pour repérer d'éventuelles anomalies. Selon leur intensité, on pourra s'orienter de manière ciblée, vers des traitements ou, pour les cas les plus sévères, des réformes.

Parasitisme : la plus grande vigilance pour les conduites à l'herbe

- Pour les adultes : en fonction des systèmes d'élevage et de la zone géographique, des traitements antiparasitaires peuvent être nécessaires. Cependant, face aux risques d'apparition de résistance des parasites gastrointestinaux aux produits anthelminthiques, il est indispensable de rationnaliser ces traitements, de les positionner avec l'aide du vétérinaire uniquement lorsque cela est nécessaire en prenant soin d'alterner éventuellement les matières actives. Des coproscopies sur 8 à 10 animaux dans le lot permettent d'évaluer l'intensité du parasitisme et de ne traiter qu'à bon escient.
- Les jeunes animaux, agneaux et agnelles conduits à l'herbe sont plus sensibles au parasitisme interne que les adultes. La première année est décisive : la surveillance est de rigueur ! Attention au ténia en plus des strongles gastrointestinaux.

Soins réguliers du pied

En fonction des élevages (géographique, système...), 1 à 2 parages annuels avec passage préventif en pédiluve limitent les risques d'affections tels que le piétin, fourchet...

Maladies fréquentes à repérer

› *Maladies néonatales :*
Ecthyma, arthrite, colibacillose ==> Sont bien connues et peuvent être maîtrisées en limitant des pratiques à risque par des mesures de prévention et éventuellement par des plans de vaccinations efficaces.

› *Maladies d'origine alimentaire :*
Entérotoxémie et acidose peuvent être évitées par une bonne gestion de l'alimentation et éventuellement par une vaccination pour l'entérotoxémie ==> éviter les changements alimentaires brusques et apporter une ration alimentaire équilibrée.

Le préalable à une bonne gestion du troupeau est de pouvoir facilement repérer et trier les brebis à réformer (les improductives, les brebis âgées, celles qui ont de mauvaises performances et les brebis à problèmes).
Un système de contention est indispensable pour réaliser ces opérations qui interviennent principalement avant la mise à la reproduction et au sevrage.

Maladies abortives : des maladies zoonotiques à ne pas ignorer

Les épisodes d'avortements font l'objet de déclarations obligatoires (voir partie « vos obligations »). Les maladies abortives peuvent également se traduire par de l'infertilité ou la naissance d'agneaux plus chétifs. Nombre de ces maladies sont communes à l'homme et à l'animal. Outre la brucellose, on peut par exemple citer la fièvre Q, la chlamydiose, la toxoplasmose, etc
En cas d'avortement, il est impératif de prendre des précautions en manipulant la brebis qui a avorté, l'avorton et ses enveloppes (gants notamment), de collecter et détruire placentas et avortons (recours à l'équarrissage) pour limiter la contamination de l'environnement et/ou leur consommation par des carnivores ou des oiseaux.
Un diagnostic des causes d'avortements peut, analyses à l'appui, permettre de mettre en place des mesures adaptées spécifiques ou non de la maladie mise en évidence.

↗ LES « PLUS » POUR UNE BONNE GESTION DE VOTRE TROUPEAU

Maîtriser l'alimentation et le sanitaire de son troupeau sont des points clés pour une conduite réussie. Pour y parvenir, n'hésitez pas à vous faire conseiller par un technicien d'organisme technique ou de Chambre d'Agriculture ou de coopérative pour ce qui est de l'alimentation, de GDS, ou bien encore, par votre vétérinaire pour les aspects sanitaires.

D'autres aspects de la production ovine laitière sont importants et méritent toute votre attention lorsque vous allez bâtir votre projet :

- L'organisation du travail
- Le logement des animaux
- Les équipements
- La période de production du lait

L'ensemble de ces points primordiaux sont développés plus largement dans ce guide. (Voir chapitre correspondant).

↗ UN SITE POUR VOUS AIDER :
www.inn-ovin.fr

De la documentation technique et des vidéos pour tout savoir sur le sanitaire et l'alimentation

Organisation du travail... organisons, organisons !

Réfléchir à son organisation du travail dès l'installation est incontournable pour atteindre les objectifs de productivité économique, tout en dégageant du temps pour soi.

1 - PLANIFIER POUR S'ORGANISER DANS LE TEMPS

Il faut s'interroger sur la cohérence d'ensemble des différentes productions présentes sur l'exploitation. S'organiser, c'est planifier les différents travaux à effectuer au cours de la campagne.

Réaliser un calendrier des travaux

> Savoir quelle main-d'œuvre est disponible
> Inventorier les différentes tâches à réaliser sur :
- le troupeau (périodes d'agnelages, période de traite, alimentation en bergerie, au pâturage ou en estive) ;
- les surfaces (semis des céréales, récolte des fourrages...) ;
- les autres activités de l'exploitation (entretien du matériel, construction de bâtiments, formation) /autres ateliers

> Visualiser toutes ces tâches sur un calendrier,
> Réserver du temps pour les imprévus

Cette méthode vous permettra d'identifier d'éventuelles périodes de tension, voire de périodes critiques.

Gérer les travaux d'astreinte journaliers

› S'organiser et s'équiper limite le temps passé aux tâches journalières non reportables liées aux animaux, telles que :

- la traite, l'alimentation, le paillage ;
- les soins ;
- la surveillance des lots ;
- le gardiennage…

↗ UN SITE POUR VOUS AIDER : www.inn-ovin.fr

Des fiches techniques sur les équipements et bâtiments.

2 - DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL

3 principaux leviers existent pour gagner en efficacité et confort de travail.

↗ LE BÉNÉVOLAT NE DURE QU'UN TEMPS

Lors de l'installation, il peut arriver que la main d'œuvre bénévole (parents à la retraite par exemple) soit très présente pour assurer une partie du travail d'astreinte ou aider au moment des pics de travail. Il faut cependant faire attention à ce que l'équilibre du système d'exploitation dans la durée ne repose pas uniquement sur la présence de cette main d'œuvre bénévole. La quantité de travail imposée par le système d'exploitation choisi doit pouvoir être assurée par la main d'œuvre exploitante ou salariée.

SIMPLIFIER LES PRATIQUES OU LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

› Décaler la période de production

› Regrouper les mises-bas en ayant recours à l'insémination animale ou en retardant l'âge de mise à la reproduction des agnelles

RATIONALISER LES BÂTIMENTS, LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL

De nombreuses solutions en matériels et équipements permettent de gagner du temps et de diminuer la pénibilité des tâches :

- Installations de traite : nombre de postes en cohérence avec la taille du troupeau et la main d'œuvre
- Aménagement des bâtiments : couloir d'alimentation fonctionnel pour ne pas à avoir à rentrer ou à circuler dans les lots ; couloirs de circulation, pour les hommes comme pour les animaux.
- Matériel : dérouleuse, pailleuse, distributrice…
- Clôtures
- Chien de conduite de troupeau.

↗ LE SERVICE DE REMPLACEMENT

Pensez également au service de remplacement pour vous faire remplacer de manière ponctuelle.

Pour cela, il suffit d'adhérer à votre service de remplacement départemental et de passer un simple coup de fil quand vous en avez besoin. En cas de maladie, coup dur, accident mais également pour vous libérer du temps, pour prendre des congés, partir en formation, ou pour assurer des responsabilités professionnelles, syndicales ou électives.

Différentes aides financières existent, renseignez-vous et trouvez tous les contacts sur : www.servicederemplacement.fr

VEILLER À L'ADÉQUATION ENTRE MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE ET QUANTITÉ DE TRAVAIL À FOURNIR

› Un conseil : ne pas dépasser 2 productions herbivores présentes sur une exploitation individuelle.

La gestion du troupeau conditionne directement les résultats de l'exploitation, il peut être intéressant de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure en cas de manque de temps, de matériel ou de compétences, par exemple pour le curage des bergeries, la tonte, la construction de bâtiments, l'épandage d'amendements, des travaux du sol pour quelques hectares, etc…

Différentes solutions pour avoir recours à un « coup de main » existent : entreprise de travaux agricoles, entraide entre agriculteurs, salariat. L'emploi à temps partiel / partagé via les groupements d'employeurs se développe.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des organisations professionnelles agricoles de votre département.

S'installer en société, avec des membres de sa famille ou des tiers, induit des contraintes dont il faut avoir conscience. S'associer ce n'est pas simplement travailler ensemble, cela implique de partager le travail, le revenu, le capital, les risques, les décisions et les responsabilités. Mais l'association rend le travail plus flexible, plus souple pour faire face à la surcharge, aux pics de travail ou réaliser des chantiers à plusieurs. Elle facilite la prise de congés et de week-ends et ainsi concilie plus facilement vie professionnelle et vie privée.

↗ GAGNER EN TEMPS ET EN FIABILITÉ

Depuis l'entrée en vigueur de l'identification électronique, tous les animaux doivent être équipés d'une puce électronique.

En plus du suivi et de la gestion du troupeau, certaines tâches comme le tri ou la distribution de concentrés peuvent être automatisées avec du matériel adapté.

Retrouvez une présentation du matériel existant sur www.idele.fr dans la rubrique « équiper et s'organiser » thème « identification – RFID ».

3. ENREGISTRER POUR BIEN GÉRER SON TROUPEAU

Que ce soit pour conduire son troupeau, respecter la réglementation ou un cahier des charges de production (AOP, IGP, AB…), l'éleveur de brebis laitières gère de nombreuses informations.

Un inventaire précis des numéros des animaux est la base incontournable. Lors des mises bas, les informations utiles (numéro de l'agneau, de la mère, date et mode de naissance) sont inscrites sur **le carnet d'agnelage obligatoire.** Le suivi de l'agnelage et le repérage de la mère et de l'agneau sont ainsi facilités. (cf. Vos obligations en tant qu'éleveur ovin).

Les logiciels de gestion de troupeau permettent :
- une gestion de l'inventaire des brebis et des agneaux ;
- un suivi individuel de la carrière des brebis (repérage des brebis improductives) ;
- d'effectuer des tris, de constituer des lots ;
- de choisir des agnelles de renouvellement ;
- d'éditer des sorties papier claires et adaptées (registre de bergerie, bons de livraison, etc.).

Le remplissage des documents réglementaires est automatisé et il n'y a plus d'erreurs liées au relevé des numéros. Pour les élevages au contrôle laitier, certaines informations peuvent être directement transmises au technicien en charge du suivi de l'élevage.

A partir de 400 euros pour la licence et un lecteur électronique, avec une maintenance annuelle à partir de 60 euros par an.

Les enregistrements du carnet sanitaire sont également très précieux pour établir un bilan sanitaire et définir un protocole de prévention adapté, largement préférable au protocole curatif, générateur de surcharge de travail.

Chien de conduite du troupeau... plus qu'un animal, un partenaire de travail

Un chien de conduite efficace rend de nombreux services aux éleveurs. Avec son aide, rassemblement, déplacement des animaux, rentrée en bergerie, montée en salle de traite, sont facilités. Le chien assure un confort incontestable sur les différentes interventions, il permet à l'éleveur d'être autonome et réactif, de gagner du temps, de réduire la pénibilité des tâches, d'améliorer la sécurité et aussi le bien être du troupeau.

De 400 à 700 euros : c'est le prix d'un chiot de 8 semaines né de parents LOF (Livre des Origines Françaises), en fonction de sa race, de ses origines, de ses garanties...

1 - LES BASES DU TRAVAIL AVEC UN CHIEN DE CONDUITE

La fonction n°1 du chien, c'est celle du RABATEUR

D'une façon générale, le chien de conduite va servir à RASSEMBLER, CONTENIR et DEPLACER le troupeau. Son instinct l'amène à contourner les animaux pour se positionner à l'opposé de son maître, à les rassembler et à les rabattre vers l'éleveur.

La place du chien est d'être derrière les animaux pour les pousser et celle de l'éleveur devant le troupeau, dans le rôle de meneur. Ainsi, il devient un repère réel et rassurant pour les animaux qui le suivent et ne cherchent plus à fuir ni à le dépasser.

2 - L'IMPORTANCE DES APTITUDES NATURELLES

L'objectif des éleveurs aujourd'hui est d'avoir un chien efficace et fiable dans le travail sans avoir à passer trop de temps à un dressage compliqué. La qualité du chien est alors déterminante.

Lorsque le chien dispose de bonnes aptitudes naturelles, il est facile de les canaliser et de les valoriser par un dressage simple. Au contraire, si le chien manifeste peu d'aptitudes, l'utilisateur devra alors mettre en œuvre un dressage plus lourd dans le but d'inculquer les comportements nécessaires à la conduite d'un troupeau sans que le résultat ne soit garanti. La réflexion à mener autour du choix du chiot est donc capitale.

› Les aptitudes naturelles que l'on va rechercher :
- Forte motivation au travail
- Bon contournement qui amène le chien à se positionner à l'opposé
- Bon sens du troupeau (capacité du chien à conserver les animaux en un groupe compact. On parle de « chien qui structure »)
- Bonne capacité à l'affrontement (capacité du chien à faire bouger les animaux, à provoquer le mouvement).

Prendre un chien destiné au travail sur troupeau est un acte qui se DECIDE et SE REFLECHIT.

3 - CHOISIR UN CHIEN

Cette étape est importante, voire déterminante. Il est essentiel de mettre toutes les chances de son côté : choisir parmi les races adaptées au travail.

Les races de chiens de troupeaux existantes sont nombreuses : Border Collie, Berger de Beauce (ou Beauceron), Berger des Pyrénées, Berger de Brie, Kelpie australien… En dehors de l'aspect économique, c'est un investissement en temps pour l'éducation et le dressage, il faut donc mettre toutes les chances de son côté :

- S'assurer que les 2 parents sont reconnus pour leurs aptitudes au troupeau et travaillent régulièrement. Il ne suffit pas d'être noir et blanc pour être un bon chien !
- Quels que soient la race et le pédigree du chiot, demandez à voir travailler les 2 parents (si possible). Observez bien la mère lorsqu'elle est au troupeau et au repos, pour vous faire une idée sur son tempérament : en aucun cas, elle ne doit être peureuse ou agressive.
- Faire attention aux conditions d'élevage : les chiots doivent avoir été sociabilisés et familiarisés avec l'environnement de l'exploitation (stimuli, bruits, sorties…).

Regardez l'ensemble de la portée dont l'état sanitaire doit être irréprochable. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs. Choisissez parmi les chiots curieux, joueurs, qui viennent spontanément vers vous (chiots sociables).
Evitez absolument les chiots que vous ne pouvez pas approcher, méfiants et peureux : ils seront incontrôlables et inutilisables au troupeau. Mâle ou femelle, le sexe n'est pas déterminant pour le travail.
Si aucun ne vous séduit, n'en prenez pas. N'oubliez pas que vous allez faire équipe avec lui pendant près de 10 ans, alors soyez exigeant !

↗ DES ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS

Pour accompagner les éleveurs, les orienter dans leurs démarches, les guider vers un chiot qui correspond à leurs objectifs, il existe, dans de nombreux départements, des associations d'éleveurs-utilisateurs. Retrouvez leurs coordonnées sur le site : http://chiens-de-troupeau.idele.fr.

L'âge minimum légal de la cession (vente/don) est de 8 semaines. Le meilleur âge pour adopter un chiot est entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle il s'adapte plus facilement à son nouvel environnement et se socialise à l'Homme.

N'oubliez pas le suivi sanitaire :
- l'identification du chien (puce ou tatouage)
- les vaccinations contre les maladies infectieuses
- le déparasitage régulier (le ténia du chien est dangereux pour les brebis et les humains).

4 - CANALISER LE CHIEN ET LE RENDRE FIABLE

On distingue 2 étapes principales :

L'éducation

Hors de la présence des animaux, cette phase consiste à apprendre au jeune chien à se mettre à l'écoute et à obéir au maître. Elle implique l'apprentissage de quelques ordres de base et requiert de la discipline de la part de l'éleveur.

↗ LUI APPRENDRE LES ORDRES DE BASES :

- Son nom
- Les notions de bien et de mal
- La marche en laisse
- Le rappel
- Le couché
- Le stop

L'éducation du jeune chien qui commence dès son acquisition, est primordiale pour instaurer une relation forte et de confiance avec le maître. Ainsi, on prépare physiquement et mentalement le chien à travailler pour soi.

Conduite à adopter :

- privilégiez des séances de travail courtes (10 – 15 min) et quotidiennes ;
- gérer la liberté du chien, c'est-à-dire le mettre au chenil lorsqu'on ne peut le surveiller ;
- lui offrir une alimentation adaptée ;
- pendant l'éducation, pas de travail avec les animaux.

Le dressage

Avec des animaux et dans des conditions aménagées, (travail au cercle notamment), cette deuxième phase permet de canaliser les aptitudes naturelles « troupeau » du chien au profit du maître et de lui apprendre les ordres au travail. Elle permet aussi à votre chien d'acquérir de la maîtrise et de la confiance en lui pour mieux appréhender les différentes situations qu'il devra affronter plus tard.

Ne confondez pas DRESSAGE et TRAVAIL avec le troupeau.

Pour profiter pleinement des qualités d'un chien de conduite, il faut savoir être patient. C'est vers l'âge de 15 mois que vous pourrez envisager de mettre votre chien réellement au travail sur troupeau, pour une utilisation optimale à partir de 2 ans-2 ans et 1/2.
D'ici là, il est très important de considérer le développement physique et mental du chien et de respecter les étapes. Les erreurs commises au démarrage sont souvent irréversibles et certaines mauvaises habitudes acquises très tôt sont très tenaces. Dans ces conditions, le recadrage du chien, sa remise en confiance, demandent de la patience, des compétences et ... du temps.

Partout en France des formations visent à transmettre aux éleveurs une méthode simple et efficace pour éduquer, dresser et utiliser leur chien dans les meilleures conditions possibles. Ces stages, résolument pratiques, sont organisés en collaboration avec les formateurs agréés par l'Institut de l'Elevage.

Avec des modules de formation qui s'étalent sur des périodes de 5 à 6 mois, les éleveurs accompagnés (ou pas encore) de leur chien, y trouvent un programme de travail adapté et personnalisé. Sur le terrain, grâce à des d'exercices réalisés sur ovins, bovins ou caprins, les sessions de formation placent le chien dans des situations favorables à son apprentissage.

Moyennant ces formations, le chien progressera vite et son utilisation, à terme, sera optimale sur l'exploitation.

Retrouvez toutes les coordonnées des interlocuteurs de votre département et des conseils techniques sur le site de l'Institut de l'Elevage :

http://chiens-de-troupeau.idele.fr.

Bâtiment et équipement... pour travailler en assurant confort aux animaux et à l'éleveur

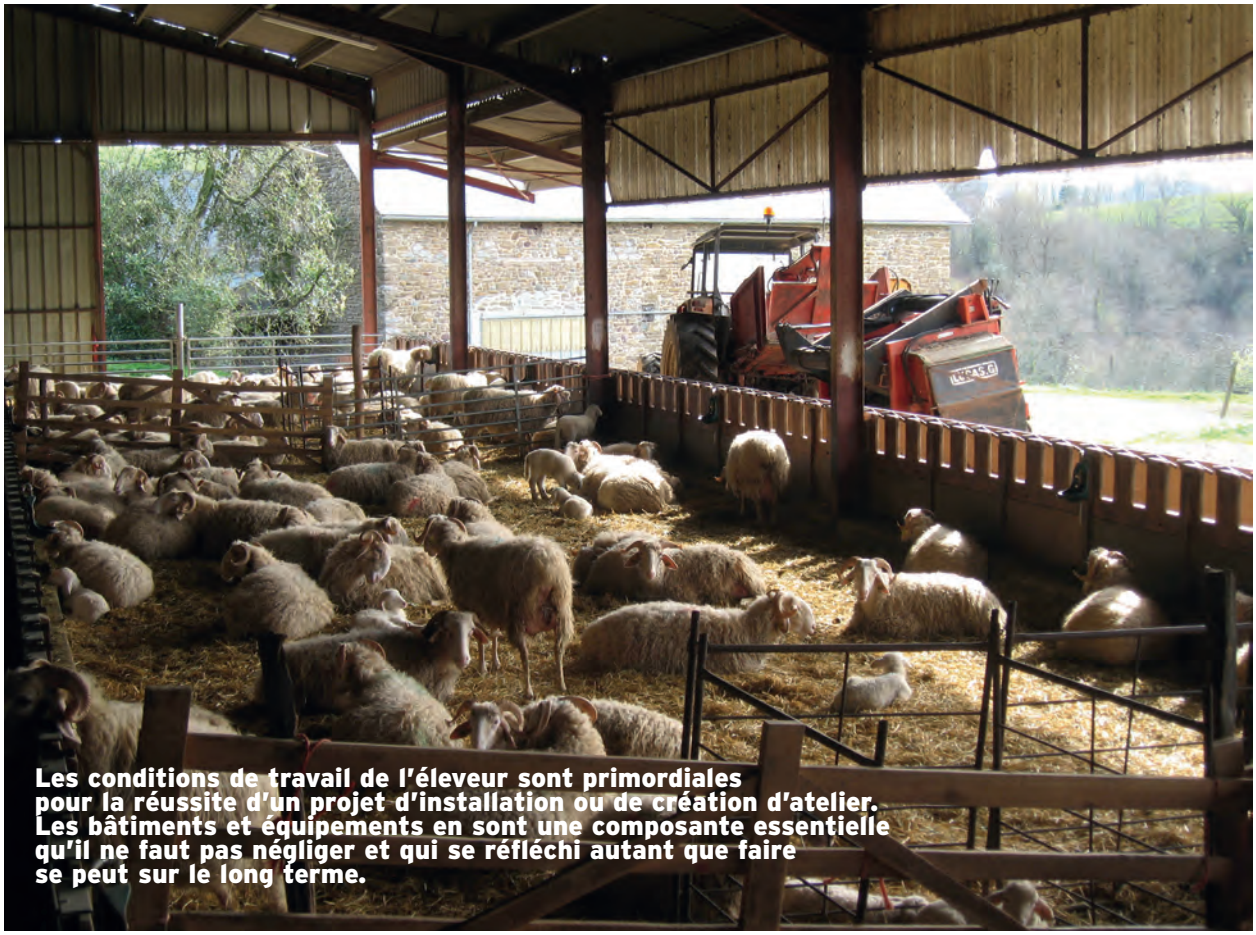

Les conditions de travail de l'éleveur sont primordiales pour la réussite d'un projet d'installation ou de création d'atelier. Les bâtiments et équipements en sont une composante essentielle qu'il ne faut pas négliger et qui se réfléchi autant que faire se peut sur le long terme.

1 - LES BÂTIMENTS

Les bâtiments d'élevage constituent un outil de travail souvent indispensable et doivent donc faire l'objet d'une réflexion approfondie. Cet outil doit répondre à des objectifs précis de production et d'organisation du travail. Cela suppose un ajustement entre les moyens financiers, le montant de l'investissement et l'évolution possible du bâtiment dans le temps.

Evaluer ses besoins

Au moment d'évaluer les besoins en bâtiments, il est primordial d'intégrer la dimension travail (efficacité et confort) dans la conception. Il est impératif de définir l'aménagement intérieur (largeur des aires paillées et du (ou des) couloir(s) avant de s'intéresser au type de bâtiment ou de structure qui protégera cet aménagement.

POUR LOGER LES ANIMAUX :

- Quels sont les animaux à loger (brebis en fin de gestation, en allaitement ou en traite, agnelage, agnelles de renouvellement...) ?
- Quel nombre ?
- Quand et pendant combien de temps ?

↗ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR DIMENSIONNER SON BÂTIMENT

	Longueur d'auge/ animal	Surface paillée minimum/ animal	Profondeur d'aire paillée
Brebis en lactation avec agneaux (selon prolificité)	0,35 m	1,5 à 2 m2	5 à 6 m
Brebis en fin de gestation (selon longueur d'auge)	0,40 m	1,2 m2	4 à 5m
Brebis à l'entretien	0,35 m	1 m2	3 m
Agnelle au sevrage	0,25 m	0,7 m2	3 m

Ces recommandations doivent être adaptées selon le gabarit des brebis.

POUR CIRCULER :

- Quels sont les aliments et types de fourrages à distribuer?
- Pour quels animaux ?
- Avec quels moyens ?
- Comment pailler ?

↗ QUELQUES RECOMMANDATIONS DE NORMES POUR DIMENSIONNER LES COULOIRS

	Largeur du couloir	Fonctionnalité
Mécaniser	4 m sur couloir sur élevé 3 m avec auges 5 m quand distributrice	TRÈS PRATIQUE Dessileuse, dérouleuse, pailleuse
Dérouler	2 m pour distribution manuelle, 1m de plus que la botte	CORRECTE Distribution manuelle ou quad
Passage d'homme	1,2 m	UNIQUEMENT POUR LA SURVEILLANCE OU INTERVENTION PONCTUELLE

Attention, bien réfléchir au positionnement et à la dimension des portes pour faciliter la circulation des animaux, l'approvisionnement en fourrages, et le curage du bâtiment. Porte accès tracteur : 4 m de large et 3 m de hauteur.

POUR STOCKER L'ALIMENT:

- Quelles rations ?
- Types d'animaux concernés et combien ?
- Sur quelles périodes

↗ QUELQUES RÉFÉRENCES

CONCENTRÉS

Blé	760 kg/m3
Orge	650 kg/m3
Avoine	480 kg/m3
Maïs	760 kg/m3
Triticale	720 kg/m3
Granulé	600 kg/m3
Pulpe de betterave	550 kg/m3
Luzerne déshydratée	550 kg/m3

FOURRAGES

Foin Botte Ronde 1,2 x 1,2	180-220 kg MB
Enrubannage 50% MS Botte Ronde 1,2 x 1,2	440 kg MB
Paille Botte Ronde 1,2 x 1,2	120 kg MB
Paille : 1,2 x 1,1 x 2,5	300 kg MB
Ensilage d'herbe 35% de MS Hauteur silo 1,5 m	230 kg MS/m3
Ensilage de maïs 30% MS Hauteur silo 1,5 m	210 kg MS/m3

Bien réfléchir à son emplacement

Il est plus simple et sécurisant d'être propriétaire du terrain où l'on construit. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous d'avoir l'accord écrit de votre propriétaire. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un service juridique pour savoir à qui appartient le bâtiment en cas de rupture de bail.

La place du bâtiment sur le parcellaire est à choisir en lien avec le système d'alimentation que l'on veut pratiquer.
Par exemple, l'emplacement de la bergerie facilite-t-il ou non l'accès au pâturage des lots de brebis.
De même, il existe des normes d'implantation à respecter définies dans le règlement sanitaire départemental.
Renseignez-vous auprès de votre Chambre d'Agriculture.

Concevoir son projet de bergerie

Il est important d'être capable d'anticiper, de prévoir des évolutions et de hiérarchiser la réalisation des investissements. Souvent la bergerie est réalisée sur plusieurs années, il est cependant essentiel de ne jamais perdre de vue le projet final, pour ne pas se laisser entraîner dans des constructions qui remettraient en cause sa cohérence.

Ré -aménager un bâtiment

↗ EN SAVOIR PLUS

Dans le cas où un «vieux» bâtiment est destiné au logement des animaux, veiller au volume d'air disponible et à son renouvellement.
Trop souvent, des animaux sont confinés dans de vieilles étables où l'ambiance dégradée engendre de nombreux problèmes sanitaires, des difficultés de surveillance et de mauvaises performances. Dans bien des cas, il suffirait juste d'éliminer les plafonds.

ADAPTER L'EXISTANT A SES BESOINS et non le contraire : c'est la fonctionnalité du système qui est en jeu.

Il est indispensable d'établir un état des lieux des bâtiments existants sur l'exploitation.
- Etat général (qualité et état de la toiture, état des murs...),
- Surface au sol et dimensions,
- Nombre d'ouvertures et dimensions des portes,
- Adduction d'eau et d'électricité,
- Situation des bâtiments sur le site d'exploitation...

Tous ces éléments vont fournir des informations utiles pour l'intégration de ces bâtiments dans le projet global. La destination (stockage ou logement des animaux) et l'aménagement s'envisageront en fonction des besoins.

Bâtiment neuf : tunnel ou bergerie ?

Quand on entame la démarche de la construction, il ne faut avoir aucun « a priori».

Il faut préciser les besoins et ressources financiers :
- Quelle est ma capacité d'autofinancement ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt ?
- Qui établit les plans ? Qui élabore les dossiers administratifs (permis de construire, dossier de demande d'aides, ...) ? Quels sont les coûts des travaux pratiqués par les entreprises ? Demander des devis.
- Quelles sont les subventions dont je pourrais bénéficier ?

LE TUNNEL

Les bergeries « tunnel » présentent plusieurs intérêts :

- Un coût modéré par rapport à des structures construites en dur.
- Formule simple, rapide et possible en auto-construction.
- Différentes couvertures (isolées ou non) possibles adaptées à la fonction qui lui sera donnée.
- Une ambiance maîtrisée pour des tunnels isolés. Au-delà de 25 / 30 m de long, la ventilation est à surveiller.
- Un bâtiment démontable, intérêt non négligeable lorsqu'il n'y a pas de sécurité foncière.

La structure classique est d'une largeur de 9,30 m, modulable en fonction des souhaits de l'éleveur. Les prix au m² diffèrent en fonction du type de structure choisie.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT DU TUNNEL

Structure non isolée (Bâche polyéthylène simple) avec aménagement = 50 à 60 euros au m² H.T

Structure isolée (bâche camion rehaussée)
Avec portes, pignon et maçonnerie en auto-construction (muret de parpaings, 0.8 m de hauteur) = 60 euros au m² H.T

LA BERGERIE À OSSATURE BOIS OU MÉTAL

C'est une solution DURABLE.
Les systèmes les plus répandus sont les bergeries à ossature bois (charpente, bardage, pignons et portes sont en bois) et les bergeries à ossature métallique.

Dispositions les plus répandues :

- Bergerie 13 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation.
- Bergerie 16 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation, et deux couloirs latéraux pour passage d'homme. C'est un système très fonctionnel pour l'agnelage avec accès facile aux cases par les couloirs latéraux.
- Bergerie 27 m de large avec 2 couloirs d'alimentation (tracteur) et un couloir central de circulation (homme et animaux), cases d'agnelages de part et d'autre.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 160 à 190 euros le m² H.T hors terrassement et hors aides

Pour un projet d'implantation entre 500 et 900 m d'altitude, majoration de 12%. Plus de 900 m d'altitude, majoration de 20% (hors coût de terrassement du terrain)

Les préalables à la construction

NE PAS OUBLIER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ! (Même pour un tunnel)

- Il est important de choisir un terrain relativement plat et sain pour limiter les coûts de terrassement qui peuvent s'avérer prohibitifs le cas échéant. D'autre part, il est conseillé de demander plusieurs devis en matière de terrassement car les écarts entre les artisans peuvent être importants.

- Il faut veiller à la proximité d'un point d'eau (source ou réseau) et de l'électricité.
  Si l'éloignement est trop important, la mise en place d'un réseau d'adduction aura un coût élevé.
- Les accès au bâtiment doivent être faciles pour les tracteurs et les camions (embarquement, affouragement...). La stabilisation des voies pourra être nécessaire.
- L'éloignement par rapport à la maison d'habitation aura son importance notamment en période d'agnelage.

- Dans certains cas, le choix du site d'implantation sera porté sur un terrain proche de bâtiments d'habitation ou même d'un bourg. Il est essentiel de s'assurer de la réglementation, au regard de certaines contraintes techniques imposées (matériaux de couverture, distance de construction.). Concernant les sites classés, il faut prendre contact avec l'architecte des Bâtiments de France de votre département.

Question d'ambiance !

La maîtrise de l'ambiance du logement des animaux est un facteur essentiel pour la prévention des pathologies et le confort de l'éleveur. De nombreux paramètres entrent en ligne de compte (ventilation, luminosité, température, hygrométrie ...). Parfois complexes et difficiles à appréhender, n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste, comme un technicien «Bâtiment» de Chambre d'Agriculture ou de groupement de producteurs.

2 - AMÉNAGER ET ÉQUIPER LES BÂTIMENTS

Il s'agit d'effectuer des choix techniques qui doivent tenir compte du meilleur compromis entre le confort et l'efficacité du travail.

Assurer le confort de travail

- La distribution du fourrage et du concentré doit se faire sans passer sur l'aire paillée et en portant le moins possible.
- La surveillance doit être facile.
- Prévoir des portes et portillons pour ne pas enjamber les claies.

Rechercher un maximum de modularité

Le bâtiment doit permettre toute la souplesse nécessaire à la conduite des animaux :
> La taille des lots doit pouvoir varier
> La circulation des animaux doit être facile:
- Passage d'animaux d'un lot à l'autre,
- Changement d'emplacement pour un lot,
- Entrées et sorties,
- Accès de l'éleveur et des intervenants extérieurs (vétérinaire, inséminateur, ...), ...

Des équipements spécifiques

CLAIES ET CASES D'AGNELAGES

Les claies vont servir à alloter, contenir, séparer. Il est important d'en avoir toujours un nombre suffisant sous la main. Elles peuvent être achetées ou auto-construites.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 15 euros H.T claie bois de 1 m
= 25 euros H.T claie bois de 2 m

› Taille standard :
2 m de long maximum et 1 m de hauteur maxi.
Ajourées ou pleines à la base.

Les cases d'agnelage sont indispensables pour les portées multiples qui mettent bas en bergerie. Elles servent à surveiller le développement du lien entre la mère et ses petits, à attraper facilement l'agneau pour les diverses interventions qui suivent la naissance. La case mesure 1.5 à 2 m^2 avec de d'eau à volonté pour la brebis (abreuvoir ou seau suspendu à un crochet).

› Prévoir un nombre suffisant:
- **Pour des luttes naturelles,** un nombre de cases équivalent à 10-15% de l'effectif du troupeau.
- **Pour des luttes synchronisées**, un nombre de cases équivalent à 20-25% de l'effectif du troupeau.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 120 euros H.T / m
Cornadis bois à fixer sur auge

CORNADIS EN BERGERIE

Le cornadis permet de travailler plus confortablement en bâtiment et de réaliser certaines opérations sur les brebis sans avoir besoin d'un parc de contention. Plusieurs types existent dans le commerce, en bois (d'un meilleur rapport qualité/prix) ou en métal et avec 3 ou 2,5 brebis au mètre. Attention pour les races cornues, prévoir des adaptations.

› Ainsi, un bâtiment équipé de cornadis permet à l'éleveur de :
- poser et déposer les éponges,
- inséminer,
- réaliser des diagnostics de gestation
- poser des boucles,
- intervenir sur un animal pour divers traitements sanitaires (ex: vaccination)
- distribuer l'aliment tranquillement alors que les brebis sont bloquées dans l'aire paillée,
- intervenir dans l'aire paillée (paillage, apport de foin dans les râteliers libre-service...) alors que les brebis sont bloquées à l'auge.

DISTRIBUTION DU FOURRAGE

La distribution de fourrages peut être plus ou moins mécanisée selon les élevages et les bâtiments.

↗ UN SITE POUR VOUS AIDER :
www.inn-ovin.fr

Découvrez des vidéos d'équipement en fonctionnement grâce à l'application de la Bergerie Futée.

↗ LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU FOURRAGE

	Mode de distribution	Coûts indicatifs HT
Manuellement	Réservé aux balles rondes de foin et de paille	
Râteliers en libre-service	Particulièrement bien adaptés au foin, à l'enrubannage et à la paille	De 200 à 1200 euros HT suivant le modèle
Tapis d'alimentation	Associé à une dérouleuse pailleuse ou bien dessileuse, peut être utilisé pour des rations sèches ou humides, à base d'ensilage ou d'enrubannage	De 300 à 350 euros le mL avec cornadis (400 euros avec maçonnerie)
A l'auge avec un tracteur	Foin, paille, ensilage et enrubannage sont distribués à partir d'un tracteur équipé d'une dérouleuse, d'une dessileuse ou d'un godet distributeur (largeur de couloir de 3m minimum)	Environ 6000 euros HT pour un modèle de base de dérouleuse
A l'auge avec un valet de ferme	Présente l'avantage de circuler dans un couloir de 2m de large	Entre 15 et 20 000 euros HT sans équipement
Mélangeuse distributrice ou bol mélangeur	Equipement réservé aux troupeaux de taille importante ou mixtes ovins/bovins	Entre 23 et 32 000 euros HT suivant les modèles

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »

DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ AUX BREBIS ET BELIERS

De multiples solutions existent : de la brouette à la mélangeuse distributrice, en passant par les robots...
Le mode de distribution de l'alimentation des brebis est en grande partie lié à la largeur du couloir. Particulièrement adapté aux brebis laitières, le Distributeur Automatique de Concentré (DAC) en salle de traite est un dispositif de distribution automatisée des aliments qui permet d'adapter les apports aux besoins de l'animal.

↗ LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ POUR LES BREBIS

TYPE D'AUGE	MODE DE DISTRIBUTION
Table d'alimentation surélevée	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails Mélangeuse distributrice
Auge en bordure de couloir	Manuelle (seaux ou sacs) Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails
Auge trottoir	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice
Tapis auge d'alimentation	Manuelle (seaux ou sacs) Trémie distributrice Vis ou chaîne à pastilles associée à doseurs volumétriques
Claies auges	Manuelle (seaux ou sacs)
En salle de traite	Distributeur Automatique de Concentrés (DAC)

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »

3 - LA SALLE DE TRAITE

L'ambiance de travail, la propreté de la salle de traite ainsi que le respect des règles d'hygiène permettent de traire dans des conditions qui préservent la qualité du lait.

↗ CONTRÔLE TECHNIQUE DES MACHINES À TRAIRE

- **Opti'Traite®** est un contrôle régulier du montage, de l'état et du fonctionnement hors traite d'une installation, il s'applique à toutes les installations de traite. Opti'Traite® est obligatoire dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC (intervalle maximum de 18 mois) et peut être exigé par certaines laiteries et/ou pour répondre à des cahiers des charges.

- **Certi'Traite®** est un contrôle de conformité du montage et du fonctionnement hors traite d'une nouvelle installation. Il s'applique à toutes les installations de traite, achetées neuves, d'occasion ou rénovées. Certi'Traite® est une démarche volontaire de la part du producteur, mais peut être exigé par certaines laiteries et/ou pour répondre à des cahiers des charges.

- **Net'Traite®** est un contrôle de nettoyage de l'installation de traite, applicable sur toutes les installations. Les mesures et observations s'effectuent lors d'un nettoyage normal de l'installation. Net'Traite® est obligatoire dans le cadre de Certi'Traite®.

La salle de traite doit être fonctionnelle : elle doit offrir de bonnes conditions de travail au(x) trayeur(s), permettre une circulation fluide des animaux et des intervenants, donner une bonne accessibilité aux mamelles, tout en étant facile à nettoyer. Lors de la conception (ou modification) de l'installation de traite, l'éclairage ne doit pas être négligé et les éventuelles nuisances sonores doivent faire l'objet d'une attention particulière.
En cas de machine à traire mobile, celle-ci doit être positionnée sur une aire propre, stable et facile à nettoyer.
En cas de traite manuelle, les récipients utilisés doivent être propres, de qualité alimentaire et en bon état.

Les questions à se poser

- les déplacements : accessibilité depuis l'extérieur, à l'intérieur de la fosse ou au centre du roto,
- l'accessibilité aux mamelles : hauteur de la zone de travail,
- l'ambiance lumineuse : éclairage suffisant pour une prise d'information fiable et confort visuel,
- l'ambiance sonore : confort du passage et de l'écoute d'éventuelles informations,
- l'encombrement spatial : suffisant suivant le nombre de personnes et le matériel,
- le circuit de déplacement et de contention des brebis : limitation maximale des interventions du trayeur pendant la traite,
- la co-activité : prise en compte des contraintes de l'ensemble des intervenants,
- le branchement et le lavage des éprouvettes de contrôle laitier : accessibilité aux tuyaux et modalités de branchement.

Le lieu de stockage du lait doit être positionné à proximité immédiate du lieu de traite, mais dans un local séparé des animaux et facile à nettoyer. En cas de livraison du lait produit, il doit aussi être accessible au camion de la laiterie qui viendra régulièrement collecter le lait.

L'eau de nettoyage

L'eau utilisée pour le nettoyage de la machine à traire, du tank à lait et de tout matériel en contact avec le lait peut être de l'eau en provenance d'un raccordement au réseau public ou d'un captage privé répondant aux conditions de potabilité pour ne pas contaminer le lait.

Dans le cas d'un captage privé, les mesures de maîtrise des contaminations doivent être suffisantes : zone de protection adaptée au bassin d'alimentation entre le captage et les sources majeures de pollution (fumières, zone d'épandage...), surveillance des infiltrations liées à la nature ou à la pente du sol, ou à une mauvaise étanchéité de l'ouvrage), absence de défaut de conception de la tête de captage, inaccessibilité pour les animaux (rongeurs, oiseaux...).

↗ EN PRATIQUE

- Après la dernière et avant la première traite de la campagne laitière, pratiquer un nettoyage complet de la salle de traite et de la machine à traire, extérieur et intérieur,
- Faire contrôler la machine à traire avant la campagne laitière pour s'assurer de son état de marche,
- Au quotidien, un balayage soigneux après la traite permet un nettoyage efficace des quais de traite,
- Vérifier le bon fonctionnement du tank à lait, en contrôlant la température et les délais de refroidissement,
- En cas de doutes, ne pas hésiter à faire réaliser une analyse d'eau,
- Se rapprocher de conseillers spécialisés pour la conception et l'aménagement de la salle de traite, ou pour l'aménagement des captages.

4 - LES CLÔTURES

Les clôtures sont indispensables pour gérer le pâturage. Au moment de l'installation : temps de pose, coût, entretien, robustesse... il ne faut rien négliger.

Prévoir et concevoir sa clôture

Il est important de réfléchir et de prévoir le bon tracé de sa clôture. En effet, une clôture avec beaucoup d'angles, des obstacles, une végétation encombrante, va être longue et difficile à poser, voire plus coûteuse et, au résultat, plus fragile et moins efficace. Ainsi, il vaut mieux abandonner quelques ares de terrain pour tirer des lignes droites et limiter le nombre d'angles.

Utiliser du matériel adapté

Certains types de clôtures sont les plus adaptées et les plus utilisées en production ovine.

CLÔTURE « GRILLAGE »

Il s'agit d'une clôture à mailles lisses rectangulaires galvanisées. Ce système est bien hermétique. Sa fiabilité et sa durée de vie dépendent principalement de la qualité de la pose.

En pratique
Hauteurs de grillage les plus couramment rencontrées :
80 cm et 95 cm (prévoir de rajouter un rang de barbelé au-dessus en cas de pâturage de bovins).

Espacement entre les piquets :
3 m voire moins sur terrains accidentés.

Intérêts
Fiable.

Type de clôture imperméable
y compris avec de jeunes agneaux

Adapté à tous types de terrain

Durée de vie : 15 ans

Insensible à la foudre

Limites
Coût élevé par rapport à une clôture fixe électrique (voir plus loin, tableau récapitulatif des prix)

Durée de pose plus longue
qu'avec une clôture électrique

Coût
Prix indicatif HT pour une clôture grillage, 0,95 m avec piquets bois refendus : 1,30 euros / mètre linéaire

CLÔTURE ÉLECTRIQUE FIXE DE TYPE « HIGH TENSILE» À FILS LISSES ET SOUS TENSION ÉLECTRIQUE

Il s'agit d'une clôture électrifiée à fils lisses, qui convient à tous types de parcelles et de terrains, et qui a une grande longévité. Sa pose est rapide, son installation est permanente ou temporaire. L'étanchéité et l'efficacité du système dépendent du bon fonctionnement de la continuité électrique et nécessitent un apprentissage des animaux.

En pratique
Nombre de fils superposés : de 3 à 5 (le nombre de fils et leur écartement est fonction entre autres de la présence ou non d'agneaux).

Espacement entre les piquets : de 8 m à 15 m pour les grandes lignes droites.

Electrification : ce système nécessite l'utilisation d'un électrificateur puissant sur batterie ou sur secteur.

Intérêts
La pose et la dépose de certaines clôtures électriques peuvent se réaliser avec un quad, ce qui permet un gain de temps non négligeable.

Économique : moins onéreuse que d'autres types de clôture

Limites
Entretien pour éviter les pertes de charge (broyeur, désherbant...)

Coût
Prix indicatif HT pour une clôture fixe électrique 4 fils High tensile :
⌀ 1.6 majorité piquets fibre ou 2.5 piquet bois
⌀ 0,50 euros / mètre linéaire

CLÔTURE ÉLECTRIQUE MOBILE 2 À 3 FILS

La clôture mobile électrifiée est principalement utilisée pour recouper des parcelles, dans un objectif de mieux les pâturer, pour clôturer des cultures dérobées, des parcours ou des bois ou bien encore, constituer des parcs de nuit en estive.

En pratique
Installées pour une durée limitée et réalisées avec du matériel léger, elles doivent être faciles à mettre en place et à enlever.

Plusieurs systèmes de pose existent sur le marché, allant de la pose manuelle à celle aidée d'un quad, en passant par la brouette.

Coût
Prix indicatif HT pour une clôture mobile 2 à 3 fils électrifiés + piquets fibre de verre ou plastique :
0,80 euros à 0,90 euros / mètre linéaire.

↗ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRIX HT AU MÈTRE LINÉAIRE

Prix indicatif hors électrificateur et câbles de raccord, temps et matériel de pose et petits matériel

Source : fiche clôture / ciirpo

Clôture fixe	Clôture fixe électrique	Clôture mobile
Grillage 0.95 m avec piquets bois refendus 1,30 euros à 1,50 euros	4 fils high tensile, ∅1.6 majorité piquets fibre ou ∅2.5 piquet bois : 0,50 euros à 0,8 euros	4 fils high tensile, ∅1.6 majorité piquets fibre ou ∅2.5 piquet bois : 0,50 euros à 0,8 euros

FILET ÉLECTRIQUE MOBILE

Dans certaines régions, le filet est couramment utilisé pour parquer les brebis.

En pratique
Mobiles, facilement transportables

Coût
Comptez environ 60 euros le filet de 50 m

Ne pas oublier les franchissements

La pose de la clôture doit aussi prendre en compte les contraintes extérieures de multi-usages : affouragement, abreuvement, tournée de surveillance, servitudes de passage, chemins de randonnées... Plusieurs dispositifs existent.

PASSE-CLÔTURES : ESCABEAUX, TABOURETS...

C'est le système le plus simple pour pénétrer dans une parcelle par d'autres passages que les barrières. On installe deux billots de bois peu onéreux et multipliables, de chaque côté de la clôture sans la sectionner. Il est important de signaler leur présence et d'indiquer leur position pour les autres usagers.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 300 euros HT pour un portillon à fermeture automatique galavanisé

BARRIÈRES ET PORTILLONS À FERMETURE AUTOMATIQUE.

Ils peuvent être auto-construits en bois ou achetés, pour des passages d'hommes et d'animaux. Le principe du portillon est idéal pour les sentiers de randonnées avec passage obligé des animaux, cavaliers ou randonneurs.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 1 150 euros HT pour une barrière automatique galvanisée en 4 m de long x 1m10 de hauteur

LA BARRIÈRE GALVANISÉE À OUVERTURE AUTOMATIQUE SANS ÉLECTRICITÉ

Elle est très onéreuse. Elle permet cependant de pousser avec l'avant du véhicule les tampons prévus sur la barrière, de pénétrer dans la parcelle sans descendre du tracteur. Après une temporisation réglable, la barrière se referme seule.

PASSAGES CANADIENS

Ils permettent le libre franchissement de tout véhicule en maintenant les animaux parqués, en autorisant la circulation sans descendre du tracteur.
C'est une grille à claire-voie sur fosse qui suscite l'impression de vide et empêche le passage des animaux.Il en existe plusieurs modèles en fixe, en mobile, ou encore électrique.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 600 euros HT pour un modèle courant fixe BT/essieu, sans support béton

= 1900 euros HT pour un modèle courant fixe BT/essieu, avec le support béton prêt à poser

↗ UN SITE POUR VOUS AIDER : www.inn-ovin.fr

Plus de détails grâce aux documents techniques Inn'Ovin : rubrique « Bâtiments et équipements/clôtures et équipement extérieur ».

5. BONS PLANS

Le choix d'un bâtiment, de son aménagement, d'un outil de contention se raisonne dans son ensemble et avec l'optique de l'améliorer. Selon le type d'investissement l'auto-construction est possible ou non et nécessite du temps disponible, du savoir-faire mais permet de réduire le prix de revient.

N'hésitez pas à prendre conseil auprès des techniciens spécialisés qui vous aideront dans vos démarches, de la réflexion à la conception.

Allez visiter des installations déjà en place et discutez avec les utilisateurs dont l'expérience vous aidera à trier entre les différentes solutions, voir ce qui marche et quelles sont les erreurs à éviter.

inn' OVIN

Retrouvez également des exemples, des plans et des conseils sur:

www.inn-ovin.fr, dans la rubrique « Documents techniques / bâtiments et équipements ».

Commercialiser son lait ou ses fromages

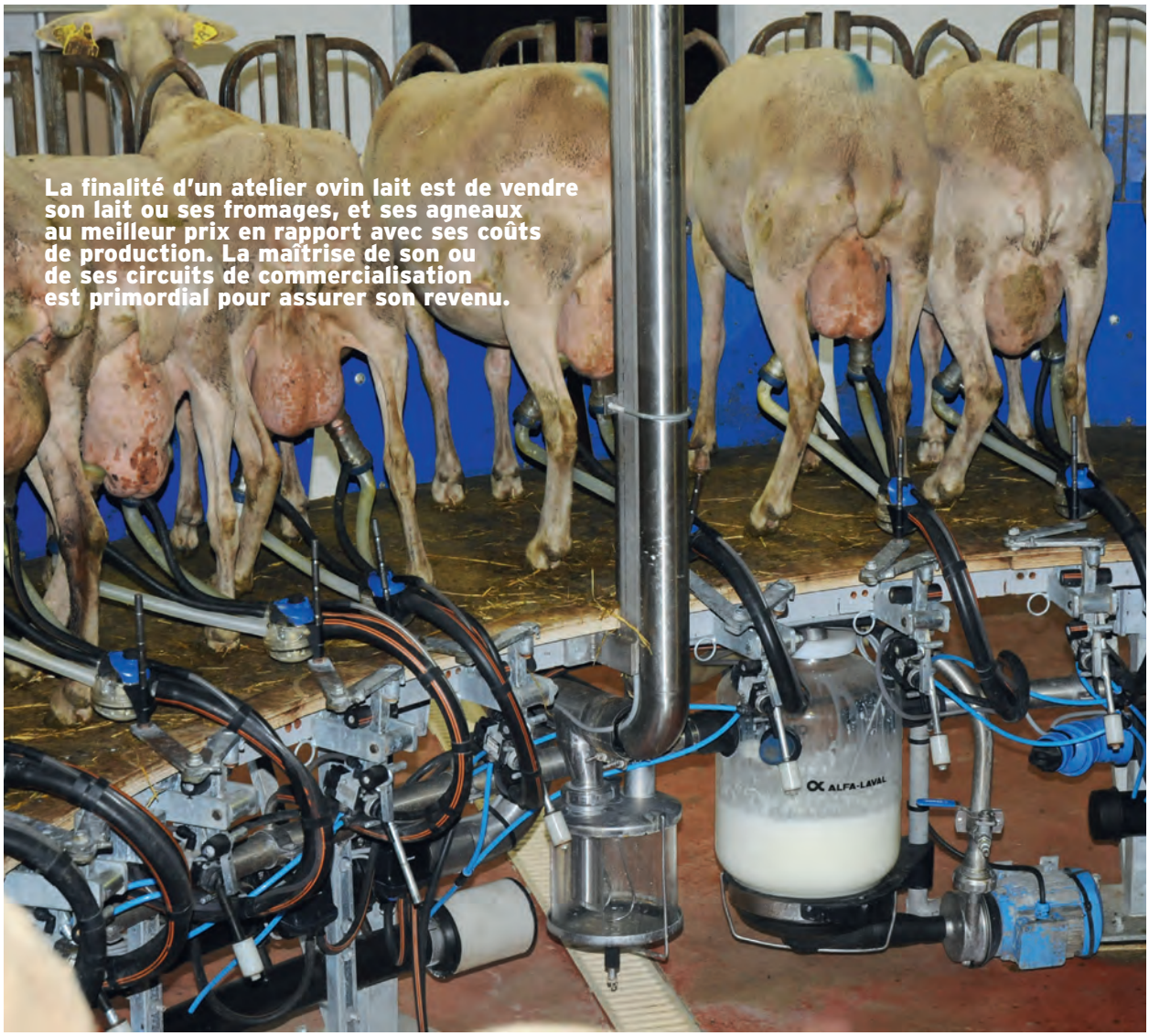

La finalité d'un atelier ovin lait est de vendre son lait ou ses fromages, et ses agneaux au meilleur prix en rapport avec ses coûts de production. La maîtrise de son ou de ses circuits de commercialisation est primordial pour assurer son revenu.

1 - LIVRER SON LAIT À UNE ENTREPRISE DE COLLECTE

La collecte nationale de lait de brebis avoisine les 280 millions de litres (campagne 2016-2017). La part de la production en agriculture biologique est estimée à 8% et celle de la production hors bassins historiques (Roquefort, Pyrénées-Atlantiques et Corse) à 12%.

Selon les régions et les entreprises de collecte, la production de lait de brebis en filière longue peut se faire sous signe officiel de qualité (SIQO : AOP Roquefort, AOP Ossau-Iraty, AOP Brocciu, Agriculture Biologique, sans oublier le Pérail dont la demande AOP est en cours) avec, à la clé, des conditions de production fixées par un cahier des charges. La période de production et de livraison peut également être imposée par contrat avec les entreprises de collecte qui cherchent à développer leur activité en été et en automne pour la production de produits ultra frais.

↗ CARACTÉRISTIQUES DES CAHIERS DES CHARGES DES PRINCIPALES PRODUCTIONS OVINES LAITIÈRES SOUS SIQO

	AOP Roquefort	AOP Ossau-Iraty	AOP Brocciu	Agriculture Biologique	IGP-Label Rouge Agneaux de lait des Pyrénées
ZONE DE COLLECTE	Une partie des départements de l'Aveyron, Lozère, Tarn, Gard, Hérault et quelques communes de l'Aude	Une partie des Pyrénées-Atlantiques et trois communes des Hautes-Pyrénées limitrophes	Départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud	Potentiellement tous les départements	Une partie des Pyrénées-Atlantiques et dix communes des Hautes-Pyrénées limitrophes
RACE(S)	Lacaune	Manech Tête Rousse et Tête Noire, Basco-béarnaise	Corse	Potentiellement toutes les races	Manech Tête Rousse et Tête Noire, Basco-béarnaise
ALIMENTATION DES BREBIS LAITIÈRES (ET DES AGNEAUX)	Alimentation sans OGM à base de pâturage (dès que les conditions le permettent) et fourrages produits sur l'exploitation Achats d'aliments (fourrages et concentrés) autorisés dans la limite de 200 kg MS/brebis/an En bergerie, distribution de foin > 1 kg MS/brebis/jour	Alimentation sans OGM à base de pâturage (au moins 240 jours/an) et fourrages produits localement Achats extérieurs à l'aire de production autorisés dans la limite de 280 kg MS/brebis/an Pas d'ensilage en période de traite Distribution de concentrés < 800 g/ brebis/jour	Alimentation à base de parcours prépondérante Achats extérieurs à l'aire de production autorisés dans la limite de 20% Fourrages fermentés interdits	Alimentation sans OGM à base de pâturage (dès que les conditions le permettent) et d'aliments produits en AB sur l'exploitation (au moins 60%)	Alimentation des agneaux uniquement à base de lait maternel par tétée au pis Alimentation des mères similaire aux conditions de l'AOP Ossau-Iraty
TRAITE DES BREBIS LAITIÈRES	Au moins 20 jours d'allaitement exclusif des agneaux Deux traites par jour obligatoires Lait stocké pas plus de 24h sauf cas particuliers	Au moins 20 jours d'allaitement exclusif des agneaux Pas plus de 265 jours de traite entre novembre N-1 et août N Pas plus de 300 L/ brebis présente/an			

Pour plus de précisions, consulter les cahiers des charges publiés au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Si vous êtes intéressé pour livrer du lait à une entreprise de collecte, rapprochez-vous des Interprofessions, des Organismes de Défense et de Gestion des SIQO de votre région, des organisations de producteurs ou directement auprès des entreprises pour connaître leurs exigences.

↗ QU'EST-CE QU'UNE ORGANISATION DE PRODUCTEURS (OP) ?

Une OP est constituée à l'initiative d'un ensemble d'éleveurs qui se regroupent pour mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. Les OP reconnues par arrêté ministériel peuvent avoir différents statuts (coopérative, association loi 1901, société commerciale, GIE...)
Pour obtenir cette reconnaissance des pouvoirs publics, la structure doit effectuer un certain nombre de missions.
Il s'agit notamment de renforcer la capacité de négociation des producteurs agricoles dans le cadre strict du respect du droit de la concurrence.
Une OP est dite « verticale » quand elle dépend directement d'une laiterie. Une OP est dite « transversale » quand elle regroupe des éleveurs livrant à différentes laiteries.

↗ DOIS-JE ADHÉRER À UNE OP ?

Les éleveurs qui livrent leur lait à une coopérative sont de fait adhérents à une OP. L'adhésion à une organisation de producteurs des éleveurs livrant leur lait à un industriel privé est souhaitable mais pas obligatoire.

2 - TRANSFORMER SON LAIT ET COMMERCIALISER SES FROMAGES

Être producteur fromager fermier, c'est maîtriser trois métiers :
- **la production du lait (soins au troupeau, maîtrise sanitaire et conduite des surfaces),**
- **la transformation fromagère fermière,**
- **la vente et commercialisation des produits, qui nécessitent chacun des compétences et des aptitudes spécifiques.**

Pour la pérennité de l'activité, il est indispensable de bien étudier toutes les facettes de son projet, d'en valider la cohérence et le réalisme. Selon votre environnement et vos contraintes propres, vous aménagerez des locaux de transformation, choisirez vos circuits de commercialisation, vos types de fabrication, déterminerez vos prix de vente dans le respect de la réglementation régissant la production laitière fermière.

Le cadre réglementaire lié à la transformation

↗ LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE (GBPH), QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le GBPH est un outil réglementaire pour tous les producteurs laitiers fermiers bovins, caprins et ovins.

Il traite de l'ensemble de l'activité fermière : production du lait, transformation et commercialisation des produits.

Il permet à chacun de lister dans le détail ses gestes quotidiens, d'argumenter sur la pertinence du choix de ses pratiques en terme de prévention des risques sanitaires, de formaliser les moyens de vérifier l'efficacité des mesures de maitrise, afin de construire son Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) obligatoire quel que soit le statut sanitaire de l'établissement.

Avec ce guide, l'éleveur va pouvoir faire valoir son savoir-faire auprès de l'administration, de ses clients...

La démarche du guide utilise, en effet, largement la notion de savoir-faire du professionnel en tant que moyen de contrôle et reconnaît le producteur comme professionnel digne de confiance.

La diffusion de ce guide européen en France est assurée par les techniciens produits laitiers fermiers locaux via des formations permettant d'appréhender le GBPH européen et toutes ces composantes pour construire le PMS.

LES TEXTES EUROPÉENS ET FRANÇAIS

Depuis janvier 2006, la réglementation européenne en matière d'hygiène est regroupée dans un ensemble de règlements appelé «paquet hygiène». Ces règlements sont applicables directement dans tous les pays d'Europe et sont complétés par des arrêtés ministériels nationaux.

LES DIFFÉRENTS STATUTS SANITAIRES

Tous les établissements, quel que soit leur statut sanitaire, fabriquant des produits à base de lait doivent être connus des services vétérinaires préalablement à l'ouverture. Le type de commercialisation pratiqué permet de les classer dans l'une des trois catégories suivantes :

› Établissement déclaré en vente directe

L'ensemble des produits est directement vendu au consommateur final sur l'exploitation ou sur des marchés. Le producteur doit déclarer son activité à la DD(CS)PP.

› Établissement ayant la dérogation à l'obligation d'agrément

- soit plus de 70 % des produits (en poids) sont vendus en direct. La part cédée à des intermédiaires détaillants, situés à moins de 80 km (sauf dérogation préfectorale pour un secteur, limitée à 200 km), représente au maximum 250 kg de fromage (et 800 litres de lait traité thermiquement) par semaine.
- soit la part cédée à des intermédiaires détaillants, situés à moins de 80 km, représente au maximum 100 kg de fromage (et 250 litres de lait traité thermiquement) par semaine, quel que soit le pourcentage de produits vendus en direct.

Le producteur doit demander une dérogation à l'agrément à la DD(CS)PP avant le début des activités.

› Établissement agréé

Concerne tous les autres cas, en particulier la vente de tout ou partie de la production à des affineurs ou à l'étranger. Le producteur doit constituer un dossier de demande d'agrément qui implique la visite des services sanitaires. Concrètement, l'agrément sanitaire se traduit par la délivrance de la marque de salubrité qui doit être apposée sur le produit même ou sur le conditionnement si le fromage est pourvu d'un conditionnement individuel ou collectif.

↗ MARQUE DE SALUBRITÉ

↗ L'ATELIER DE TRANSFORMATION ET SON ÉQUIPEMENT

Pour transformer du lait à la ferme, il faut disposer d'un local spécifique qui doit répondre à un certain nombre d'exigences réglementaires, sanitaires, technologiques (en fonction des fabrications envisagées), pratiques (confort de travail), économiques (coût de fonctionnement et d'amortissement), d'accessibilité...

Les fromageries doivent être déclarées par courrier à l'initiative du producteur aux services vétérinaires de son département ; cette déclaration peut être suivie d'une visite des agents des services vétérinaires. Il est conseillé de soumettre tous les travaux (aménagement, modification) à l'approbation des services vétérinaires.

Quel que soit le type de fabrication, l'obligation réglementaire est d'avoir un local avec une séparation du secteur propre de l'environnement extérieur, le sas étant le moyen le plus simple et pratique d'y arriver. La technologie, le volume de lait transformé, le mode de commercialisation commanderont les pièces complémentaires : salle de caillage, laverie, séchoir, hâloir, chambre froide, salle d'emballage, salle de vente, cave d'affinage, local de stockage des emballages et du matériel de fromagerie. La localisation de la fromagerie doit être réfléchie par rapport à celle du local de traite. Un transfert direct du lait en fromagerie (lactoduc, pompage, gravité) représente du temps et de la pénibilité en moins. Attention cependant à bien réfléchir à un mode de nettoyage efficace.

Dans le cas général européen, les matériaux utilisés pour les sols et les murs doivent être étanches et lisses, faciles à nettoyer pour limiter les risques de contamination des aliments. Pour les produits laitiers fermiers, un arrêté national autorise l'utilisation de locaux pouvant être équipés de murs, plafonds et portes n'étant pas composés de matériaux lisses, étanches, non absorbants ou résistants à la corrosion et comporter des murs, plafonds et sols naturels d'origine géologique. Par ailleurs, l'utilisation de matériaux « traditionnels » tels que cuves en cuivre, planches en bois brut (épicéa, peuplier...), toiles végétales (lin,coton) est autorisée si leur utilisation n'engendre pas de problèmes sanitaires.

Contacter le technicien pour la réalisation du plan de fromagerie et ne pas hésiter à le soumettre à des fromagers en activité.

CONTRÔLES OFFICIELS ET AUTOCONTRÔLES

Sur les fromages au lait cru, les analyses visent à rechercher au moins la présence des germes suivants : *Staphylococcus aureus* (et les entérotoxines en cas de résultat supérieur à 100 000 germes/g), *Listeria monocytogenes, Salmonella spp*. Pour chacun de ces germes, des seuils à ne pas dépasser sont définis par les textes européens. D'autres germes pertinents peuvent aussi être recherchés pour vérifier le bon fonctionnement du plan de maîtrise sanitaire (exemple : *E. Coli)*. La fréquence d'analyses sur les produits finis est de la responsabilité du producteur, en fonction de son PMS. Les producteurs doivent aussi mettre en place des analyses sur le lait matière première (germes totaux – ou indicateur d'hygiène plus pertinent – en lait de brebis), au minimum tous les trimestres.

Le cadre réglementaire lié à la commercialisation

↗ L'UTILISATION DE LA MENTION « FERMIER »

La mention « fermier » ou « de la ferme » ou « produit à la ferme » peut être ajoutée de façon volontaire sur les fromages qui répondent à la définition suivante figurant dans le décret n° 2013-1010 du 12 novembre 2013 : « le fromage est fabriqué selon les techniques traditionnelles par un producteur agricole ne traitant que les laits de sa propre exploitation sur le lieu même de celle-ci ».

L'ÉTIQUETAGE

Il existe deux mentions minimales à indiquer en cas de vente directe de fromages non pré-emballés : la dénomination du produit et le traitement thermique (lait cru, thermisé ou pasteurisé). Les autres mentions obligatoires et les supports de l'information varient en fonction du circuit de vente (direct ou indirect) et de la nature du produit (pré-emballé ou non). Dans le cas de vente directe, une information du consommateur sous forme de panneaux peut être suffisante. En cas de doute sur les informations à mentionner et sur la nécessité d'un étiquetage individuel, il est préférable de demander l'avis directement aux services départementaux de la DGCCRF, soit la DD(CS)PP.

LE TRANSPORT ET LES TEMPÉRATURES DE VENTE

Les équipements des moyens de transports des denrées alimentaires doivent protéger les aliments des sources de contamination et d'altération pendant toute la durée du transport. Ils doivent également être propres, lisses et lavables. Dans la plupart des cas, il est possible d'utiliser de simples glacières (avec si nécessaire des plaques eutectiques).

Les températures maximales lors du transport et de la vente sont fixées à +4 °C pour le lait cru, ou +6 °C pendant 6 heures maximum à cœur du produit. Pour le lait pasteurisé, les fromages affinés et les produits laitiers frais (yaourt, crème et fromage frais), cette température est définie par le producteur sous sa responsabilité. Pour les fromages AOP ou sous cahiers des charges collectifs, il convient de respecter les températures recommandées dans les cahiers des charges.

Pour toute exposition de produits laitiers non emballés à la vente, il est nécessaire de les protéger des éventuelles contaminations. Une vitrine de protection doit être en bon état, propre, lisse et lavable. Il n'y a pas d'obligation réglementaire à ce qu'elle soit frigorifique ou réfrigérante. Il faut cependant veiller à ce que les températures d'exposition soient respectées même pendant les fortes chaleurs.

LA RÉGLEMENTATION FISCALE

Les règles fiscales générales de vente des produits agricoles s'appliquent (TVA au taux de 5,5 %).
En cas de revente de produits achetés à l'extérieur, ceux-ci ne doivent pas dépasser 30 500 euros et 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation pour rester dans le cadre de l'imposition des bénéfices agricoles.
En cas de construction d'un magasin, l'imposition comme activité commerciale s'appliquera si celui-ci a une vitrine ouverte sur une route. Être assujetti à une imposition commerciale ne signifie pas forcément payer plus d'impôts mais cela génère en revanche des contraintes supplémentaires, comme par exemple l'obligation de tenir une double comptabilité (agricole pour l'exploitation et commerciale pour le magasin).

Choisir les circuits de commercialisation de ses fromages

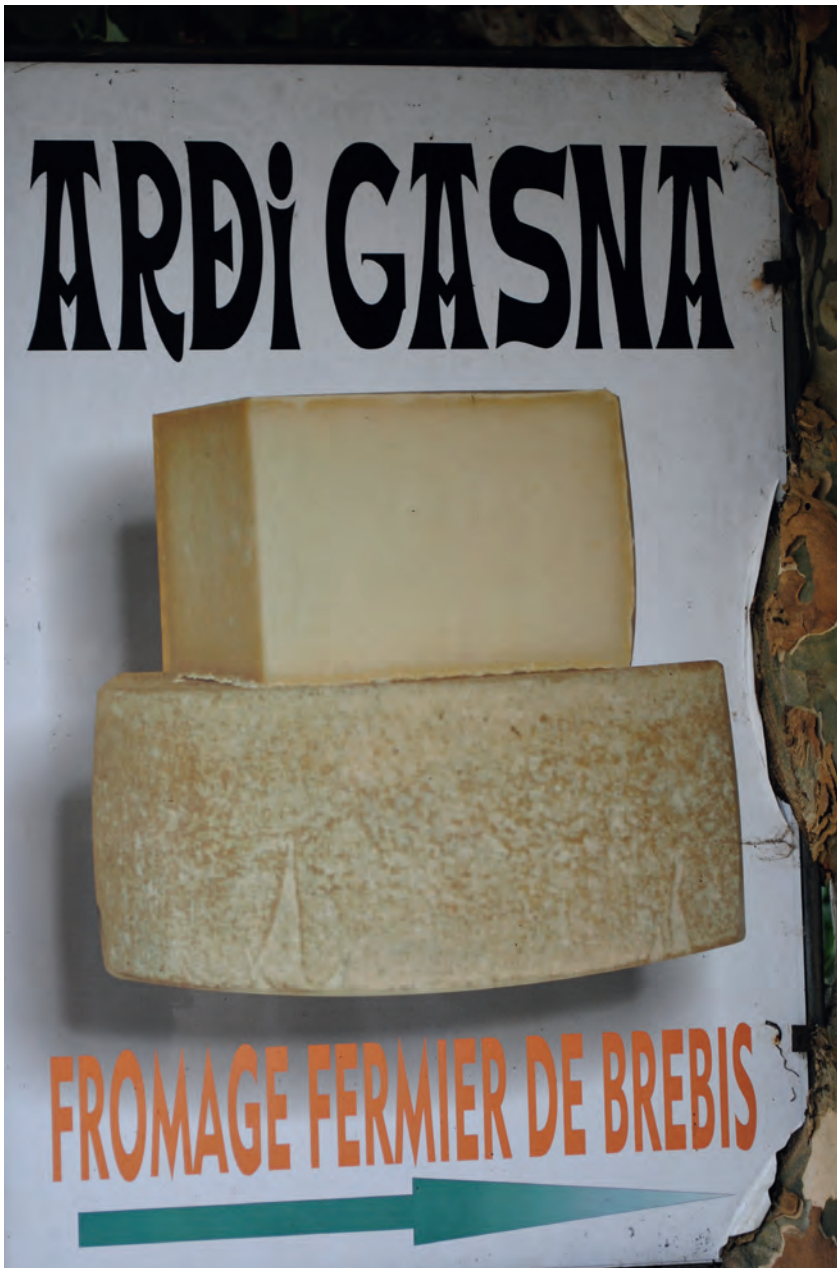

Créer un réseau commercial représente un challenge important.

Il s'agit de trouver l'adéquation entre son offre et la demande des consommateurs. Elle passe par la recherche du meilleur compromis possible entre :

- le prix de vente possible des produits sur les différents circuits,
- les quantités écoulées (en instantané et au fil des saisons),
- le temps à consacrer à la commercialisation,
- la concurrence locale,
- l'aptitude commerciale (goût pour le contact, capacité à négocier les prix...),
- la «sécurité» du circuit (régularité des paiements),
- les obligations réglementaires,
- la localisation de l'exploitation (zone rurale, urbaine ou touristique, en bordure d'une route fréquentée...).

Pour améliorer la rentabilité de l'atelier de transformation, il peut être nécessaire de choisir plusieurs circuits de commercialisation. Leur complémentarité doit être analysée précisément pour éviter de créer une concurrence inutile entre plusieurs circuits.

☛ ZOOM SUR : ATOUTS ET CONTRAINTES DES DIFFÉRENTS CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

VENTE DIRECTE A LA FERME

Conditions de réussite :

- Avoir un cadre d'accueil agréable et bien signalé,
- Etre bien localisé : proximité d'une zone à forte concentration humaine, d'une route passante, absence de concurrence...,
- Proposer une gamme diversifiée peut être un atout.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Prix rémunérateur, • Contacts réguliers avec une clientèle fidèle, • Vente sans déplacement, • Charges de commercialisation réduites.	• Disponibilité pour l'accueil des clients (fixer des horaires d'ouverture, sinon besoin d'une présence quasi permanente), • Gamme diversifiée parfois nécessaire.

VENTE DIRECTE SUR LES MARCHÉS

Conditions de réussite :

- S'éloigner de la concurrence locale,
- Choisir des marchés fréquentés et bien achalandés,
- .Persévérer pour avoir une «bonne place « et une clientèle fidèle,
- Avoir une gamme de produits diversifiée peut être un atout,
- Rester vigilant sur la rentabilité : équilibre entre le chiffre d'affaire du marché et les coûts engagés (déplacements, temps de travail, frais spécifiques).

ATOUTS	CONTRAINTES
• Facilité, • Contacts réguliers avec une clientèle fidèle, • Prix rémunérateur si la qualité est connue et si la concurrence n'est pas trop forte, • Moindre vulnérabilité (plusieurs clients), • Étiquetage non nécessaire (une affiche reprenant les coordonnées du producteur et la nature du fromage vendu peut suffire dans le cas d'une vente d'un seul type de fromage).	• Suivant les lieux, place difficile à obtenir • Disponibilité pour assurer le temps de présence sur le marché, • Aptitude relationnelle, • Chronophage (préparation, déplacement, présence sur le stand, gestion des retours, de la caisse), • Organisation nécessaire pour pallier l'absence d'une personne pendant 5 à 6 heures, • Horaires à respecter, • Présence régulière même lors de conditions climatiques difficiles, • Équipements obligatoires liés à la mise en marché (véhicule, vitrines, froid...), • Frais de transport et de location d'emplacement, • Variabilité des volumes vendus, • Gamme diversifiée parfois nécessaire.

VENTE DIRECTE VIA UNE AMAP

Conditions de réussite :

- Etre bien localisé : proximité d'une zone à forte concentration humaine, présence de plusieurs producteurs différents,
- Entretenir une relation de confiance de qualité avec les adhérents de l'AMAP

ATOUTS	CONTRAINTES
• Prix rémunérateur • Déplacements et temps de vente optimisés, • Gestion de la production et de la préparation facilitée, • Solidarité des consommateurs en cas d'aléas de production.	• Accepter de recevoir ou travailler occasionnellement avec les adhérents de l'AMAP, • S'adapter aux goûts des adhérents de l'AMAP, • Gamme diversifiée souhaitable.

VENTE VIA UN MAGASIN DE PRODUCTEURS

Conditions de réussite :
- Bien réfléchir à l'implantation, la facilité d'accès et de parking, l'amplitude d'ouverture.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Circuit spécialisé avec une offre variée et importante de produits	• Permanences hebdomadaires et réunions pour la gestion du magasin et du personnel salarié dans certains cas, • Engagement financier, • Entente avec les co-gérants du magasin, • Selon le statut de l'apporteur (associé ou dépôt-vente), frais pouvant être importants.

VENTE EN COMMERCES DE PROXIMITE (CREMERIE, EPICERIE, BOUCHERIE, SUPERETTE, RESTAURANTS...)

Conditions de réussite :
- Réussir ses démarches pour être référencé
- Souvent en complément d'un autre circuit commercial.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Publicité pour l'éleveur et son produit, • Règlement régulier, • Volume commercialisé pouvant être important.	• Valorisation du produit moyenne, • Prévoir du temps pour la préparation, les prises de commandes, la facturation, • Agrément sanitaire obligatoire (selon quantités livrées), • Nécessite un démarchage commercial préalable et demande une bonne aptitude commerciale, • Vente irrégulière et saisonnière (surtout en zones touristiques), • Étiquetage obligatoire, • Équipements de livraisons nécessaires.

VENTE EN GMS DIRECTE AU MAGASIN OU VIA UNE CENTRALE D'ACHAT

Conditions de réussite :
- Développement possible hors zone,
- La situation peut être très variable selon que l'on arrive à traiter directement magasin par magasin ou que l'on passe par une centrale d'achat ou une plate-forme.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Privilégier la vente magasin par magasin plutôt que via une plate-forme, • Parfois, la GMS considère le fromage fermier local comme produit d'appel et consent des conditions d'achat attractives au producteur, • Fort potentiel de vente, • Très bon rapport volume sur temps passé, • Règle du jeu claire concernant le paiement des produits.	• Vente très dépendante des rapports avec le chef du rayon fromages : fragilité en fonction des changements de personnes, • Valorisation moyenne à bonne, • Animation parfois exigée, • Agrément sanitaire souvent exigé et équipements de livraison nécessaires, • Étiquetage et emballages obligatoires, • Fragilité si nombre réduit de clients, • Possibles exigences sur la régularité des volumes livrés tout au long de l'année, • Possible nécessité d'acquitter un droit d'entrée.

AUTRES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION À ENVISAGER :

- Vente à un affineur ou un grossiste (volume important mais prix de vente plus faible),
- Vente par internet (Ruche...),
- Drive fermier,
- Vente en expédition...

Gérer ses surfaces au mieux pour des charges d'alimentation maitrisées

La quantité et la qualité de la production fourragère dépendent de la conduite des parcelles et dans une moindre mesure des caractéristiques des sols.

1 - ANALYSE DE LA SITUATION

Au moment de l'installation, il est indispensable d'établir un diagnostic précis de l'ensemble des parcelles, en s'affranchissant le cas échéant des découpages existants.

SE MUNIR D'UN PLAN DE L'EXPLOITATION

La première étape peut très bien se faire au bureau en s'intéressant à l'ensemble de l'exploitation. Cela permet d'avoir une vision globale de l'exploitation, de mieux intégrer les aspects distances, voies d'accès...

REPÉRER LES PARCELLES À FORTES CONTRAINTES PHYSIQUES :

- Pentes
- Mouillères
- Pierres

HIÉRARCHISER

> Les bonnes questions à se poser

- Quels rendements espérés ou potentiels ? L'autonomie fourragère est-elle possible et dans le cas contraire, quelles sont les ressources locales et de combien vais-je manquer ?
- Quelles sont les surfaces récoltables ou inversement, les prairies non mécanisables ?
- Est-il envisageable de semer des dérobées ?
- A quel moment les surfaces pastorales peuvent-elles être pâturées ?
- Y a-t-il des possibilités de pâturage chez des voisins ?

PRÉVOIR
• Les parcelles à faucher.
• L'organisation du pâturage en fonction de l'éloignement, des clôtures, des points d'eau.

FAIRE LE POINT SUR LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES DES PRAIRIES
(clôtures, excès d'eau, implantation, régénération, désherbage.).

FAIRE DES ANALYSES DE SOL
sur les parcelles et évaluer le montant de la fumure de redressement et des amendements.

2 - CHOIX DES ESPÈCES

Le choix des espèces fourragères tiendra compte des caractéristiques de l'exploitation, comme l'indique le tableau ci-dessous.

↗ CARACTÉRISTIQUES D'ESPÈCES FOURRAGÈRES

ESPÈCE	DURÉE	CARACTÉRISTIQUES	QUALITÉ
Ray Grass Anglais	Environ 4 à 5 ans.	Sensible aux excès	Souple d'utilisation au pâturage. Repousses feuillues. Bonne valeur alimentaire.
Dactyle	Environ 7 à 8 ans	Sensible à l'humidité, résistante à la sécheresse. Plante bien adaptée à l'espèce ovine mais doit être pâturée bas.	Bonne résistance aux températures élevées et à la sécheresse. Doit être pâturée bas surtout au printemps. Repousses feuillues
Fétuque élevée	Environ 10 ans	Plante résistante à la sécheresse et à l'humidité.	A réserver aux brebis. Doit être pâturée bas et souvent. Les variétés à feuilles souples sont plus appétentes.
Luzerne	Environ 4 à 5 ans.	Ne convient pas en sol acide sauf chaulage régulier. Plante sensible à l'humidité, mais résistante à la sécheresse.	Riche en matière azotée et pauvre en glucides. Fauche précoce au 1er cycle Peut se pâturer aux cycles suivants sous certaines conditions.

PRAIRIES AVEC UNE SEULE ESPÈCE OU PLUSIEURS EN MÉLANGE ?
Certaines espèces s'associent bien, d'autres peuvent entrer en concurrence lors de l'implantation.
Les mélanges simples associant une graminée avec une légumineuse sont plus faciles à gérer.
La question de l'équilibre durable de la prairie dépend avant tout de la façon dont elle est exploitée.
Ainsi, avec le dactyle, il convient tout particulièrement de le maintenir relativement bas pour ne pas étouffer les autres espèces.

Il est fortement recommandé d'ajouter du trèfle blanc lors du semis aux trois premières espèces, en quantité suffisante pour participer réellement à la nutrition azotée de la prairie. L'implantation d'une prairie est une phase délicate et déterminante pour son avenir. Il convient de soigner particulièrement la préparation du sol, le désherbage. La technique par labour n'est pas toujours la plus adaptée.

Les prairies naturelles peuvent produire autant que les prairies temporaires à condition d'apporter les soins nécessaires.

Proposition de fertilisation

Le niveau de fertilisation dépend :
- Avant tout du chargement par hectare qui détermine un niveau de production,
- Du type de prairies, du mode d'exploitation et surtout du potentiel agronomique,
- De la zone dans laquelle vous vous situez (attention aux zones vulnérables)
- Des différents contrats agri environnementaux signés

Des logiciels existent et sont de bons outils pour vous aider à raisonner votre fertilisation.

↗ QUELQUES REPÈRES DE FERTILISATION EN FONCTION DU CHARGEMENT À L'HECTARE (EN UNITÉ/HA)

	6 BREBIS / Ha			8 BREBIS / Ha			10 BREBIS / Ha		
	N	P	K	N	P	K	N	P	K
PRAIRIES NATURELLES				0	0	0	40	0	0
PRAIRIES TEMPORAIRES FAUCHÉES	0	0	0	50	40	80	80	40	80
PRAIRIES TEMPORAIRES PÂTURÉES	0	0	0	30	20	40	50	20	40

Il convient de contacter son conseiller pour bâtir un plan de fumure adapté à son exploitation, en fonction de l'historique, des analyses de sol et des contraintes réglementaires.

La fumure organique (fumier) doit être valorisée.
A titre indicatif et selon les normes CORPEN, 1 tonne de fumier d'ovin produit 10,8 unités d'azote, 6,3 unités de phosphore et 17,6 unités de potasse.

3 - OPTIMISATION DE LA SURFACE FOURRAGÈRE

DES LÉGUMINEUSES DANS LES PRAIRIES POUR ÉCONOMISER LE CONCENTRÉ.

Préférer l'implantation de prairies multi-espèces, et adopter les légumineuses pour améliorer la qualité des stocks. Les légumineuses plus résistantes aux manques d'eau permettent de disposer de fourrage à pâturer l'été. Elles sont aussi plus riches en azote que les graminées ce qui permet de gagner en autonomie protéique. En conséquence, moins de concentrés azotés sont distribués.

La faucheuse conditionneuse, l'enrubannage en limitant les manipulations du fourrage préservent les feuilles riches en protéines.

DES PRATIQUES À RESPECTER POUR FAIRE LES STOCKS

- Faner immédiatement après la fauche
- Andainer
- Presser le matin ou le soir
- A vitesse réduite

ATTENTION ! Jamais en plein soleil

Le pâturage des légumineuses semées pures (luzerne, trèfle violet...) est possible sous réserve de respecter quelques règles (transition alimentaire, stade de la plante....). Les animaux à forts besoins peuvent ainsi bénéficier, plus spécialement en fin d'été et à l'automne, de ce fourrage plus riche en protéines et surtout plus résistants à la sécheresse.

LE PÂTURAGE TOURNANT : UN ATOUT POUR VALORISER LES RESSOURCES HERBAGÈRES

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 27 euros la tonne pour une prairie temporaire contre 65 euros la tonne pour du foin et 92 euros la tonne pour de l'enrubannage.

Source : Programme Herbe et Fourrages en Limousin 2015

Le pâturage est de loin le mode d'alimentation des animaux le moins coûteux. Il est donc impératif d'optimiser la gestion de l'herbe et d'allonger les périodes de pâturage. Le pâturage tournant permet d'offrir une ressource en herbe en quantité et en qualité adaptée aux besoins alimentaires du troupeau.

La surface totale offerte au pâturage sera fonction du potentiel du sol : 5 à 9 ares/brebis en début de saison de pâturage puis 3 à 4 ares/brebis en avril-mai et 5 à 9 ares/brebis ensuite, voire plus avec le ralentissement et l'arrêt de l'activité végétale en été.

› Construire son système de pâturage tournant

L'accessibilité des parcelles est primordial : proximité des bâtiments d'élevage, clôtures, exposition, relief, abreuvement... La nature du couvert, le choix des espèces et des variétés végétales est aussi important. Favoriser les associations graminées et légumineuses et jouer sur les différences de précocité entre parcelles peut aider à la gestion du pâturage tournant, notamment au printemps. Les parcelles devront être adaptées en nombre et en taille pour limiter la durée des passages : journée à 3 jours maximum pour éviter deux cisaillements successifs par les animaux et un piétinement excessif.

En adaptant la conduite des brebis aux quantités d'herbe disponibles, on peut réaliser des économies de foin et de concentré.

› Piloter son pâturage tournant

La mise à l'herbe peut être précoce sur certaines prairies dès 150 degrés jour cumulés à partir du 1er février. Dès 150 m3 d'herbe disponible par UGB pâturant (8 à 9 cm de hauteur d'herbe en moyenne) sur l'ensemble des parcelles et si la portance du sol le permet, la mise à l'herbe doit être envisagée.

L'entrée sur une parcelle doit se faire à 15 cm de hauteur d'herbe maximum pour éviter les refus. La sortie est fixée à 5 cm pour favoriser l'appétence. Quand le volume d'herbe d'avance devient trop important (› 250 m3/UGB pâturant), les parcelles trop avancées doivent être écartées du pâturage et réorientées vers la constitution des stocks.

↗ POINTS DE VIGILANCE

VIS-À-VIS DES BREBIS	VIS-À-VIS DES SURFACES
Attention à la transition alimentaire : les apports en bergerie doivent être réduits progressivement au cours des 10 à 15 premiers jours	Les accès aux parcelles doivent être drainés, stabilisés et suffisamment larges. Penser au découpage des parcelles avec des clôtures en cas de forte pente pour éviter la création de refus sur les zones basses et du surpâturage sur les parties hautes

↗ UTILISER UN CHIEN DE PROTECTION DES TROUPEAUX

Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation.

Investir dans un chiot ayant des origines reconnues est une condition sine qua non pour espérer avoir un chien de protection efficace.
La période d'adoption, la race et la lignée, l'âge ou l'élevage d'origine sont autant de questions à se poser en amont de l'achat. Son arrivée dans le troupeau doit se préparer avec l'entourage mais aussi avec les voisins et les autres utilisateurs de l'espace pour éviter d'éventuels conflits. Les premiers mois du chiot sont ensuite déterminants pour la réussite du travail qui lui sera demandé : introduction immédiate dans un lot de brebis en bergerie, réaction du maître aux comportements inappropriés, socialisation et éducation...
La première sortie au pâturage permettra de vérifier l'attachement du chien aux animaux tout en le renforçant. Après plusieurs semaines au pâturage avec le lot d'animaux initial, le chien sera capable d'apprendre à changer de lot puis d'assurer la protection du troupeau en estive à partir de 18 mois environ.

Pour en savoir plus :
http://chiens-de-troupeau.idele.fr, onglet chiens de protection

VALORISER DES SURFACES PASTORALES

Les surfaces pastorales jouent un rôle déterminant dans l'équilibre économique des exploitations situées en zone difficile. Elles peuvent garantir une ressource alimentaire non négligeable contribuant de ce fait à une meilleure autonomie alimentaire. Les années sèches, on parle de ces milieux, notamment des tourbières comme d'une «assurance» qui évite d'affourager les animaux. Selon la période d'utilisation de ces surfaces et le stade physiologique des animaux, les surfaces pastorales peuvent couvrir tout ou partie des besoins alimentaires des brebis.

La surveillance des animaux vis-à-vis des prédateurs ne doit cependant pas être négligée surtout en période d'entretien.

DÉROBÉES: DES ÉCONOMIES DE FOURRAGES STOCKÉS ET DE CONCENTRÉS

Une culture de dérobées se place entre deux cultures principales au cours de l'année. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les exploitants implantent un couvert fourrager dès la mi-septembre entre deux cultures de maïs. Dans le bassin de Roquefort, l'implantation est possible derrière une céréale à paille dès le milieu de l'été pour une utilisation à l'automne.
Pour le choix des parcelles pour implanter une dérobée, il faut veiller à ce qu'elle ne perturbe pas l'assolement habituel ni ne remette en cause l'implantation de la culture suivante.
De nombreuses dérobées peuvent être utilisées (colza, sorgho fourrager, ray-grass, pois fourragers, trèfles, choux, navettes etc...) mais la disponibilité de fourrages reste très dépendante de la pluviométrie estivale.

GAGNER EN AUTONOMIE EN PRODUISANT SES CEREALES

L'utilisation de concentrés complète les apports selon les disponibilités en herbe et équilibre les rations.
Une surface en céréales assure une partie des besoins en concentrés, en paille et permet de mieux implanter une prairie.

Les céréales contribuent à l'autonomie de l'exploitation en paille avec un rendement moyen de 3 à 5 tonnes/ha.

En élevage ovin laitier, les céréales utilisables dans l'alimentation sont l'orge, le blé, le triticale, le maïs grain et l'avoine qui est plus particulièrement utilisée au moment de la lutte. Selon le mélange fermier choisi, les économies réalisées par rapport à un achat de céréales (hors stockage) peuvent aller de 60 à 100 euros/tonne.

En agriculture biologique, l'influence de l'autonomie alimentaire sur le revenu est plus importante qu'en conventionnel.

↗ ESTIMATION DES BESOINS EN CÉRÉALES POUR UN TROUPEAU DE 100 BREBIS

	Besoin en céréales	Surface nécessaire
Système ovin laitier du bassin de Roquefort	10 à 15 T de céréales	2 à 3 ha (rendement 50 qx/ha)
Système ovin laitier des Pyrénées-Atlantiques	8 à 12 T de maïs grain	1 à 1,5 ha (rendement 80 qx/ha)

Des outils pour l'amélioration des performances de votre élevage

Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de votre installation, vous pouvez vous entourer de spécialistes qui sauront vous accompagner et vous donner des conseils pour opter pour des choix stratégiques et appropriés à la gestion des surfaces, aux caractéristiques de votre cheptel, aux impératifs de la commercialisation, à l'organisation du travail, au sanitaire...

L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DU TROUPEAU

Pour augmenter les performances d'un troupeau, investir dans une bonne génétique s'avère à coup sûr rentable.

Conserver le renouvellement issu d'un bélier sélectionné contribue à améliorer progressivement et globalement le potentiel de production du cheptel. Investir dans la génétique se raisonne dans la durée : pour en récolter les fruits, l'effort doit être continu sur plusieurs années.

1 - LE SERVICE GLOBAL DANS LES BASSINS TRADITIONNELS DE PRODUCTION

Dans les 3 bassins traditionnels de production de lait de brebis, l'accompagnement technique et technico-économique des éleveurs est principalement réalisé par les organismes en charge du contrôle laitier.

D'autres organismes peuvent intervenir de façon complémentaire (Chambres d'agriculture, organisations de producteurs, Syndicat AOP, Interprofession). Cela se fait alors de façon coordonnée, en utilisant des méthodes et des outils communs.

↗ SIEOL : SYSTÈME D'INFORMATION EN ELEVAGE OVIN LAIT

Le Système d'Information en Elevage Ovin Lait (SIEOL) est l'outil de base qui est utilisé pour le suivi des éleveurs de brebis laitières. Conçu de façon modulaire, SIEOL permet de proposer différents niveaux de suivis et ainsi de s'adapter aux besoins et aux attentes des éleveurs. Il comporte 2 volets :

- **le volet « contrôle laitier / génétique » de SIEOL permet de réaliser le suivi de l'inventaire, de la reproduction, de la production et d'éditer des valorisés : édition du plan de monte, du cahier de contrôle, du carnet d'agnelage, aide au choix des agnelles...**
- **le volet « appui technique / technico-économique » propose de réaliser les différents types de bilans : BT (qui est le niveau minimum de suivi et qui s'appuie sur les données enregistrées dans le volet «contrôle laitier / génétique»), BTE, GTE et bilan qualité.**

La centralisation des données collectées dans le cadre des suivis permet de réaliser des valorisations collectives (base de données génétique permettant de réaliser l'indexation des reproducteurs, base de données technico-économique).
Enfin, SIEOL est interfacé avec les outils éleveurs qui ont été développés par les organismes techniques (CBI, Vénus).

L'ORGANISATION DU SERVICE GLOBAL

Les techniciens passent plusieurs fois dans l'élevage et le travail qu'ils réalisent à chacun de leur passage dépend de l'état d'avancement de la campagne.

En cours de campagne, le suivi réalisé peut concerner :

- l'inventaire : aide à la décision pour la gestion des réformes et du renouvellement (amélioration génétique du troupeau),
- la reproduction : réalisation du plan de monte, suivi des luttes et des mises bas,
- la production : réalisation du contrôle laitier, suivi des résultats relatifs à la qualité du lait,
- l'alimentation : évaluation des stocks de fourrages, réalisation puis suivi du plan d'alimentation, suivi du pâturage.

LES BILANS DE FIN DE CAMPAGNE

En fin de campagne, le technicien peut éditer différents types de bilans qui lui permettront d'évaluer et d'analyser les résultats de la campagne écoulée :

- un bilan technique (BT) : il porte sur les résultats de reproduction (fertilité, prolificité...) et de production (lait par brebis traite, par brebis présente, agneaux élevés par brebis présente...),
- un bilan technico-économique (BTE) : calcul de la Marge sur Coût Alimentaire (MCA),
- une gestion technico-économique (GTE) : calcul de la marge brute de l'atelier ovin lait,
- un bilan qualité du lait : bilan des résultats richesse du lait (TB, TP) et qualité hygiénique et sanitaire (cellules...).

BASSIN DE PRODUCTION	PROPORTION D'ÉLEVAGES SUIVIS
Bassin de Roquefort	80% des élevages
Pyrénées-Atlantiques	50% des élevages
Corse	40% des élevages

Le contrôle laitier et l'appui technique dans les autres régions

Certains organismes de contrôle de performances et Chambres d'agriculture en dehors des autres bassins traditionnels de lait de brebis proposent d'accompagner les éleveurs de brebis laitières de leur département. Ils peuvent proposer un appui et un contrôle de performance simplifié en fonction de vos besoins. Renseignez-vous !

Vos obligations en tant qu'éleveur ovin

Certaines obligations touchant l'identification et les mouvements des animaux ou des formalités sanitaires doivent être respectées afin de vous garantir toute conformité en cas de contrôle par l'Administration (Ex : PAC, Conditionnalité...).

1. IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ

L'identification obéit à une réglementation communautaire. Tous les ovins doivent être identifiés à l'aide de repères officiels agréés. Dans chaque élevage, l'identification est un outil qui facilite la manipulation des animaux et la gestion technique du troupeau. L'identification assure un suivi des animaux (reproduction, sanitaire, commercialisation).

En savoir plus sur l'identification et la traçabilité

Préalablement à toute démarche d'identification, un numéro de cheptel vous est attribué par l'Etablissement de l'Elevage (EdE) suite à votre demande ou à une transmission de vos coordonnées par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Ensuite, vous tiendrez l'EdE informé de toute modification concernant la détention du cheptel (cessation, fusion...).

C'est vous, éleveur, qui réalisez l'identification (pose des boucles) et assurez la traçabilité au sein de votre exploitation (tenue des documents). Tous les animaux que vous détenez ou qui quittent l'exploitation doivent être identifiés : vente, déplacements, équarrissage... Pour cela vous utiliserez exclusivement les repères agréés. Ces repères ne peuvent être ni prêtés ni échangés. L'utilisation des repères marqués à votre indicatif de marquage, engage votre responsabilité notamment en termes de traçabilité.
En fonction de vos besoins, vous commandez l'ensemble des matériels agréés nécessaires à l'identification des animaux (repères et pinces) auprès de l'Etablissement Départemental d'Elevage (EdE) de votre département.

↗ 2 TYPES DE BOUCLES AGRÉES

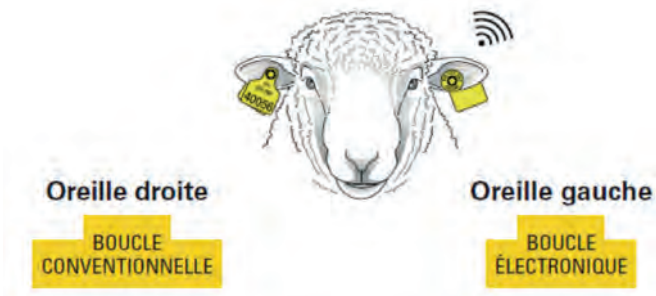

Voir avec l'EdE les différents formats, modèles et marques disponibles à la commande.

Réaliser et maintenir l'identification

L'identification permet de distinguer chaque animal sur la base d'un numéro unique lié à son exploitation de naissance. Ce numéro suivra l'animal tout au long de sa vie et de ses déplacements. Il est composé du code du pays, d'un indicatif de marquage à 6 chiffres attribué par l'EdE, en lien avec le numéro de l'exploitation et un numéro d'ordre à 5 chiffres.

POUR LES ANIMAUX NES DANS L'EXPLOITATION A PARTIR DE 2010

Tous les animaux nés dans l'exploitation à partir de 2010 doivent être identifiés :

- Avant l'âge de 6 mois, de préférence au plus près de la naissance. La majorité des cahiers des charges prévoient, d'ailleurs, une identification des agneaux avant 7 jours.
- Avant toute sortie de l'exploitation, si celle-ci a lieu avant que l'animal ait atteint l'âge de 6 mois.

CAS GÉNÉRAL

L'identification se fait en posant 2 boucles, une à chaque oreille. L'une des deux boucles doit obligatoirement être électronique.

DÉROGATION

Pour les agneaux de boucherie destinés à l'abattage en France avant l'âge de 12 mois, la pose d'une seule boucle est autorisée. Dans ce cas, elle est obligatoirement électronique.

↗ EN SAVOIR PLUS SUR LE REBOUCLAGE EN CAS DE PERTE D'UNE BOUCLE

Pour que les commandes de boucles y compris de rebouclage puissent être regroupées, il a été admis un rebouclage des animaux portant 2 boucles en 2 temps. Ainsi, un premier rebouclage peut être fait à l'aide d'une boucle rouge sur laquelle on inscrit manuellement le numéro de boucle restante, en attendant un rebouclage avec une boucle de remplacement à l'identique (sans délai particulier s'il s'agit d'une boucle conventionnelle ; mais en tout état de cause avant toute sortie de l'exploitation, ou dans un délai de 12 mois, s'il s'agit d'une boucle électronique).
Pour tous les agneaux de boucherie n'ayant qu'une seule boucle (dérogation), tant que l'agneau est encore dans son exploitation de naissance, il est possible de le ré-identifier avec une boucle portant un autre numéro d'identification et issue du stock.

POUR LES ANIMAUX IDENTIFIES ENTRE 2005 ET 2010

N'ayant pas été initialement bouclés avec une boucle électronique, ces animaux ont dû obligatoirement être rebouclés selon la réglementation en vigueur. *Pour plus de précisions, renseignez-vous auprès de votre EdE.*

Attention, lorsque vous achetez des animaux, vérifier que leur identification est conforme à la réglementation !

Remplir le document de circulation

Le document de circulation est un élément central du système de traçabilité des ovins qui doit être renseigné pour chaque entrée ou sortie d'animaux de l'exploitation.

↗ LE DOCUMENT DE CIRCULATION, SUPPORT DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA)

La qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques, et de l'environnement de l'élevage.

Les éleveurs doivent transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand leurs animaux quittent l'exploitation. Celles-ci sont valorisées par l'abattoir et les services vétérinaires lors des inspections sanitaires. Il s'agit de certains évènements sanitaires apparus dans le troupeau et présents dans le registre. Ces informations sont à transmettre avec les animaux via le document de circulation et son document complémentaire ICA.

- Ce document, dûment rempli, accompagnera les animaux au cours de leur déplacement.
- Si vous utilisez un logiciel de suivi de troupeau, notamment pour enregistrer la sortie de vos animaux, ce document peut être édité automatiquement par votre logiciel.

Déclarer tous les mouvements d'animaux

Chaque entrée et chaque sortie d'animaux de l'exploitation (vers ou depuis un autre élevage, un centre d'allotement, un marché ou un abattoir) doit obligatoirement être déclarée dans un délai maximum de 7 jours.

↗ POUR ALLER PLUS LOIN

Un dossier spécial web faisant le point sur l'identification et le suivi des mouvements des ovins (réglementation, aspects pratiques, questions d'éleveurs) est disponible le site internet de l'Institut de l'Elevage : www.idele.fr/domaines-techniques/traçabilité-et-certification/traçabilité-des-animaux.html

Pour déclarer, deux procédures de notification sont possibles :

› **Déclarer soi-même les mouvements d'animaux, directement à l'EdE. 3 moyens sont à disposition :** courrier ou fax / à l'aide d'un formulaire en ligne, sur le portail web de l'EdE / à l'aide d'un formulaire informatisé depuis un logiciel de suivi de troupeau à adresser par transfert informatique à l'EdE.

• **Déléguer sa déclaration à un opérateur commercial habilité.** Ceci suppose d'avoir passé préalablement un contrat de délégation avec l'opérateur choisi. Attention, l'éleveur délégant reste responsable de la déclaration des mouvements de ses animaux. En cas de manquement du délégataire (déclaration non réalisée ou réalisée hors délai, absence d'accusé de notification), alertez l'EdE.

2 - LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

Le registre d'élevage a été mis en place pour renforcer la traçabilité des animaux et des conditions d'élevage (arrêté ministériel du 5 juin 2000). Il est obligatoire pour tous les éleveurs mais sa forme est libre.

Le registre d'élevage doit être constitué :
- D'une fiche synthétique présentant les caractéristiques de l'exploitation
- D'une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, médical et sanitaire
- Du registre d'identification
- Du registre sanitaire

Toutes les pièces qui constituent le registre d'élevage doivent être conservées pendant au moins 5 ans. De nombreuses Chambres d'Agricultures ou Organisations de Producteurs proposent des modèles de registre. Renseignez-vous.

Le registre d'identification

La partie « identification et mouvement des animaux » du registre d'élevage doit impérativement contenir les informations suivantes :

- La **liste des numéros de boucles de première identification livrées, avec la date de pose des boucles.** Cette liste peut être remplacée par le carnet d'agnelage, tenu de façon régulière et complète ;
- Un **tableau de rebouclage** avec la date de pose des boucles de remplacement ;
- Le **recensement annuel des animaux** par type de production (lait et viande) :
  - Pour un élevage naisseur-engraisseur : l'effectif des reproducteurs de +6mois présents au 1er janvier et le nombre de jeunes nés au cours de l'année civile précédente ;
  - Pour un atelier d'engraissement : le nombre d'animaux (nés hors de l'exploitation) engraissés au cours de l'année civile précédente ;

  Attention : le recensement annuel des animaux est obligatoire et doit être transmis à l'EdE chaque année, avant le 31 mars.
- Les **doubles des documents de circulation** correspondant à toutes les entrées et sorties d'animaux ;
- Les **bons d'équarrissage.**

Le registre sanitaire

Il doit impérativement contenir toutes les informations suivantes :

- Un **carnet sanitaire qui répertorie** par ordre chronologique **chaque administration de médicaments vétérinaires.** On doit y retrouver l'identification de l'animal ou du lot, les dates de début et de fin de traitement, le n° d'ordonnance, le nom du médicament, la posologie appliquée, la date de la remise en vente des produits lait ou viande. Sa forme est libre et peut être couplé au carnet d'agnelage,
- Les **ordonnances,** y compris celles concernant les aliments médicamenteux,
- Les **résultats d'analyses,**
- Les **comptes-rendus de visites et bilans sanitaires,** notamment le compte-rendu de visite obligatoire réalisée par le vétérinaire sanitaire et du Bilan Sanitaire d'Elevage (BSE) effectué par le vétérinaire traitant (explications dans le paragraphe suivant),
- Les **bons de livraisons et étiquettes des aliments distribués,**
- Une **fiche de distribution d'aliments supplémentés.**

CONSEIL :

L'idéal est de ranger tous les documents qui composent le registre d'élevage dans un classeur ou des boites.
Il existe également des logiciels de gestion de troupeau pour vous aider à tenir à jour ce registre.

3 - FORMALITÉS SANITAIRES

Visites vétérinaires

Lors de la création du troupeau, l'élevage doit être déclaré auprès de la DDPP du département, afin de suivre les mesures de prophylaxie obligatoire en vigueur.

Toujours auprès de la DDPP, vous êtes également tenu de désigner un vétérinaire sanitaire afin que ce dernier soit habilité à réaliser certaines missions réglementaires de surveillance, de prévention ou de lutte contre les maladies animales réglementées.

Mais au quotidien, c'est à votre ou v**os vétérinaire(s) traitant(s)** que vous aurez à faire. Il pourra vous prescrire des médicaments vétérinaires après réalisation d'un examen clinique des animaux ou dans le cadre du **suivi sanitaire permanent.** Votre vétérinaire sanitaire peut être le même que votre vétérinaire traitant.

IMPORTANT :

Tous les 2 ans, une visite sanitaire d'élevage obligatoire doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire. Cette visite, prise en charge par l'État, permet d'avoir un temps privilégié avec le vétérinaire sur un sujet d'intérêt collectif.

Ce dispositif permet une prescription de certains médicaments vétérinaires appartenant à la liste positive (antiparasitaires internes et externes, vaccins, hormones pour la maîtrise de la reproduction, vitamines et oligoéléments, ...) sans examen clinique préalable. Pour cela, votre vétérinaire devra établir avec vous un **Bilan Sanitaire d'Elevage (BSE) annuel,** lors d'une visite spécifique, et rédiger un **Protocole de Soins (PSE)** qui servira de référence pour la prescription des médicaments sans examen clinique. Le suivi sanitaire permanent de l'élevage est à la charge de l'éleveur. Dans le cas des groupements agréés (comme certaines OPC ou GDS), la mise en œuvre du programme sanitaire d'élevage (PSE) est possible. Elle est alors soumise à des règles spécifiques.

Classement des maladies ovines et leurs conséquences

Les différentes pathologies ont été classées en fonction de leur impact, de l'implication de l'Etat et de l'existence de plans de prévention, de lutte ou de surveillance collective.

› *Dangers Sanitaires de première catégorie (DS1)* dont les manifestations ont des conséquences graves (zoonose, maladie à fort impact sur la production) et qui nécessitent, dans l'intérêt général, un encadrement réglementaire : dans cette catégorie figurent des maladies dites « exotiques » car absentes actuellement de notre territoire mais pouvant représenter une grave menace (clavelée, Fièvre Aphteuse, Fièvre de la Vallée du Rift, maladie hémorragique épizootique des cervidés, peste des petits ruminants) et des maladies présentes sur notre territoire : botulisme, brucellose, Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles (tremblante), Fièvre Catarrhale Ovine, fièvre charbonneuse, rage, tuberculose

› *Dangers Sanitaires de deuxième catégorie (DS2),* pour lesquels il peut être intéressant, dans l'intérêt collectif, de définir des mesures réglementaires ou de reconnaitre officiellement des mesures mises en place par les professionnels dans certaines filières, dans le cadre de Plans Collectifs Volontaires (PCV) : agalaxie contagieuse, gale ovine, visna-maëdi

› *Dangers sanitaires de troisième catégorie (DS3),* pour lesquels la maitrise relève de l'intérêt et donc de l'initiative privée de chaque éleveur : il s'agit de la plupart des maladies dites d'élevage (chlamydiose, paratuberculose,...)

CONSÉQUENCE N°1 : DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

↗ SURVEILLANCE DES AVORTEMENTS

Potentiellement révélateur d'une infection brucellique (suspicion clinique), l'enregistrement de chaque avortement, même isolé, sur le registre d'élevage est OBLIGATOIRE.
A partir de trois avortements ou plus sur une période de sept jours ou moins, l'éleveur a l'obligation de notifier l'épisode abortif à son vétérinaire sanitaire qui en fera la déclaration à la DDPP.

A noter que les actes et analyses correspondantes sont pris en charge par l'Etat (et ceci dès le premier avortement).

Lors de sa visite, le vétérinaire pourra également réaliser des prélèvements complémentaires pour diagnostic différentiel des causes infectieuses de l'avortement, et mise en place éventuelle de mesures préventives adaptées. Un dispositif national a été mis en place dans certains départements afin d'identifier précisément la cause des avortements, renseignez-vous.

En cas de suspicion clinique de DS1 (symptômes évocateurs de l'une de ces maladies), contactez votre vétérinaire sanitaire afin qu'il vienne confirmer ou infirmer la suspicion.

Lors de suspicion avérée et après déclaration aux services vétérinaires, le préfet peut prendre un Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS), puis un Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infection (APDI) si l'infection est confirmée. Vous devez alors vous conformer aux mesures réglementaires prévues (ex : restriction de mouvements, réalisation d'analyses complémentaires, abattage...) : c'est la police sanitaire. L'Etat indemnise les animaux abattus et produits détruits sur son ordre.

CONSÉQUENCE N°2 : MESURES DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ORGANISÉE CONTRE LES DS1

Certaines de ces maladies font l'objet de mesures de surveillance régulières (prophylaxie), ou de lutte : c'est le cas pour la brucellose et la tremblante classique.

ATTENTION :

Seuls des animaux provenant de cheptels « officiellement indemne » peuvent être vendus pour l'élevage. De même, l'obtention et le maintien de la qualification « officiellement indemne » de brucellose est indispensable pour la commercialisation de fromage au lait cru.

La Brucellose

La prophylaxie de la brucellose des petits ruminants a pour objet l'acquisition et le maintien de la qualification de cheptel « officiellement indemne » (et éventuellement « indemne ») des troupeaux d'ovins et de caprins. Elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire national et passe par un dépistage sanguin dont les modalités peuvent être fixées par département. Renseignez-vous auprès de votre GDS, de vos services vétérinaires départementaux votre DDPP ou de votre vétérinaire sanitaire.

La tremblante

La tremblante est une maladie à prion de la famille des EST (Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles). Les symptômes sont variables : comportement anormal, tremblements, troubles locomoteurs, démangeaisons, amaigrissement .

Aujourd'hui, deux types de tremblante sont connus :

- **La tremblante atypique** dont l'état des connaissances semble confirmer son caractère sporadique et très peu transmissible.
- **La tremblante classique,** plus transmissible qui fait l'objet de mesures de police sanitaire. Elle est directement concernée par le Programme National d'Amélioration de la Résistance Génétique.

Depuis 1996, la gestion de la tremblante est devenue un enjeu prioritaire pour la filière ovine : un éventuel risque de transmission de l'ESB aux ovins (prouvée expérimentalement mais non découverte en conditions naturelles) a incité les pouvoirs publics à déployer une série de mesures.

› Deux moyens d'actions ont ainsi été mis en place :

- **Des mesures réglementaires de police sanitaire** permettant l'élimination des animaux malades et des animaux sensibles à la tremblante en cas de confirmation de la suspicion.
- **Un Programme National d'Amélioration Génétique de la Résistance à la Tremblante classique (PNAGRTc)** permettant de développer la résistante génétique dans les bases de sélection, puis par diffusion dans l'ensemble du cheptel français.

L'utilisation de béliers ARR/ARR (portant 2 allèles de résistance à la tremblante) est le moyen le plus efficace pour éviter l'apparition de la tremblante classique dans les élevages et garantir la sécurité aux consommateurs. Les élevages de sélection adhérents à un Organisme de Sélection ont la capacité de vous approvisionner en béliers qualifiés et de génotype ARR/ARR.

↗ POURQUOI UTILISER DES BÉLIERS ARR/ARR ?

1 -
En cas d'apparition de la tremblante classique sur l'exploitation, les béliers ARR/ARR ne sont pas éliminés.

Ils pourront continuer à assurer leur fonction de reproducteur et permettront de produire des agneaux qui resteront commercialisables même pendant la période de surveillance imposée par la police sanitaire.

2 -
Un bélier ARR/ARR transmet la résistance à tous ses descendants :

- Pour les agneaux de boucherie : ceux-ci sont considérés comme sains (y compris les agneaux ARR/VRQ) même en cas de présence de tremblante sur l'exploitation et sont donc commercialisables.
- Pour les femelles de renouvellement : le niveau de résistance à la tremblante classique sera supérieur ou égal à celui de la génération précédente.

3 -
L'utilisation permanente de béliers ARR/ARR diminue le risque d'apparition de la tremblante sur l'exploitation.

Il a été démontré que l'utilisation de béliers ARR/ARR sur des femelles atteintes de tremblante permettait de produire des agneaux sains avec un placenta non contaminant (alors que le placenta est une source très importante de contamination). L'introduction progressive de l'allèle ARR dans le troupeau va diminuer très fortement le risque de contamination et va créer un environnement sain sans apparition de la maladie.

4 -
L'utilisation des béliers ARR/ARR n'influence pas les autres caractères de production.

Normes et définitions utiles

TAUX DE FERTILITÉ : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis
TAUX DE MISE BAS : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis présentes à la mise-bas
TAUX DE PROLIFICITÉ : nombre d'agneaux nés / nombre de brebis ayant mis bas
TAUX DE MORTALITÉ : nombre d'agneaux morts / nombre d'agneaux nés

DÉSAISONNEMENT : reproduction hors de la période sexuelle naturelle de la brebis. La période naturelle des accouplements chez les ovins étant la période ou les jours sont décroissants; c'est-à-dire, l'automne.

FLUSHING : période de suralimentation énergétique en période d'accouplement, afin d'améliorer la qualité de l'ovulation et de la nidation embryonnaire. En général, 3 semaines avant et 3 semaines après la lutte.

LUTTE : accouplement des ovins
MISE BAS OU AGNELAGE : naissance de l'agneau
BREBIS VIDES OU BREBIS À L'ENTRETIEN : brebis non gestante
BREBIS ÉPONGÉES : brebis soumises à un traitement hormonal par pose d'éponge vaginale.
Cette technique de synchronisation des chaleurs est principalement utilisée pour le désaisonnement.

DURÉE DE GESTATION : 145 jours (+ ou–10 jours)
DURÉE DU CYCLE SEXUEL DE LA BREBIS : 14 à 19 jours
TEMPÉRATURE RECTALE DE LA BREBIS : 38,5 °C
TEMPÉRATURE RECTALE DE L'AGNEAU : 39 °C

NOTES PERSONNELLES

Ce guide est consultable dans les Points Accueil Installation et téléchargeable gratuitement sur : www.inn-ovin.fr, dans la rubrique « Construire son projet / Conseils fondamentaux ».

Plus d'informations sur : www.inn-ovin.fr

GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin laitier

GUIDE ÉDITÉ PAR L'INSTITUT DE L'ELEVAGE
149 rue de Bercy 75595 Paris Cedex 12
grâce au soutien financier de la Confédération Nationale de l'Elevage et d'Interbev Ovins.

REDIGÉ GRÂCE AU CONCOURS DE :
Jean-Michel ASTRUC (Idele), Catherine DE BOISSIEU (Idele / INOSYS Réseaux d'élevage), Renée DE CREMOUX (Idele), Barbara DUCREUX (Idele), Barbara FANÇA (Idele), Gilles LAGRIFFOUL (Idele/CNBL), Cécile LAITHIER (Idele), Emmanuel MORIN (Idele / INOSYS Réseaux d'élevage), Jean-Louis POULET (Idele).

AVEC LA RELECTURE DE :
Jean BEUDOU (Chambre d'agriculture 64), Violaine SALAUN (Chambre d'agriculture 64), Odile SALLATO (Chambre d'agriculture 64), Béatrice WEIRICH (APLBR)

SOUS LA COORDINATION DE :
Audrey DESORMEAUX (FNO)

RÉALISATION MAQUETTE :
Bêta Pictoris

IMPRESSION :
Imprimerie de Lens, Parc d'activité « Les Oiseaux », rue des Colibris, BP 78, 62302 Lens Cedex.

CRÉDITS PHOTOS :
Bernard Tauran - Confédération Générale de Roquefort, Catherine de Boissieu - IDELE, Emmanuel Morin - IDELE, Bruno Liquière - Service Elevage de la Confédération Générale de Roquefort, Gilles Noubel - UNOTEC, Jean-Marc Arranz GIS id64. Laurence Sagot - CIIRPO.

Edition 2019
978-2-7148-0009-1

S'installer en élevage ovin laitier

Grâce à un marché intérieur porteur, un soutien couplé dans le cadre de la PAC, une image positive auprès des consommateurs et des citoyens et une production technique portée par une filière dynamique, la production ovine laitière connaît actuellement un regain d'intérêt. Ainsi, l'installation en brebis laitières offre plus que jamais des opportunités pour l'avenir.

Le métier d'éleveur ovin a profondément évolué. La multitude des systèmes d'élevage et la diversité des exploitations à reprendre permettent aujourd'hui à chacun de créer son projet à son image mais font qu'une réflexion poussée est nécessaire dans son parcours à l'installation pour ne pas qu'il devienne le « parcours du combattant ».
Il y a une quinzaine d'années, la filière ovine allaitante a souhaité mettre à la disposition des porteurs de projet un document pour les aider à répondre aux questions fondamentales qu'ils peuvent se poser. Riche de données techniques et économiques nécessaires à l'accompagnement de projets réalistes et viables, ce document était également destiné aux formateurs et aux prescripteurs de l'installation et du développement.
Grâce au programme Inn'Ovin, nous vous proposons aujourd'hui une version spécifique destinée aux porteurs de projet en production de lait de brebis.

En espérant qu'à travers la lecture de ce guide, chacun trouvera des réponses à ses questions, et que demain, des éleveurs dynamiques et heureux de vivre de la brebis laitière, viendront nous rejoindre !

Patrick SOURY
Président d'Inn'Ovin

inn' OVIN

LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

interbev OVINS INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

Confédération Nationale de l'Elevage CNE